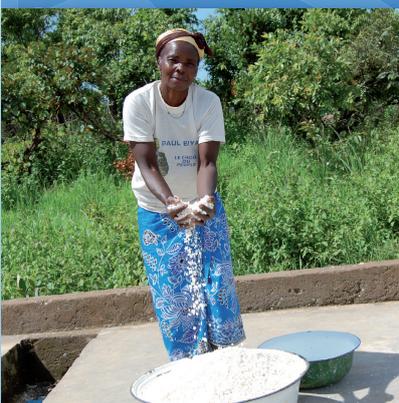


Au service
des peuples
et des nations

PLAN D'ACTION DU PROGRAMME DE PAYS

COUNTRY PROGRAMME ACTION PLAN



PAPP/CPAP 2013-2017





*Au service
des peuples
et des nations*

PLAN D'ACTION DU PROGRAMME DE PAYS COUNTRY PROGRAMME ACTION PLAN

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

(PAPP/CPAP) 2013-2017

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	4
PREAMBULE	7
PARTIE 1. BASE DE LA RELATION.....	7
PARTIE 2. ANALYSE DE LA SITUATION	8
PARTIE 3. COOPERATION PASSEE ET LEÇONS APPRISES	11
Leçons apprises.....	11
PARTIE 4. PROGRAMME PROPOSE.....	12
Stratégies générales du CPAP.....	12
Programme 1 : <i>Amélioration de la participation politique des groupes sociaux en situation de vulnérabilité et de l'intégration de leurs préoccupations, du Genre, et des dimensions transversales (environnement, VIH et SIDA) dans les plans, politiques et stratégies sectorielles.</i>	14
Programme 2: <i>Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique.</i>	15
Programme 3 : <i>Amélioration des prestations rendues aux usagers des services publics.</i>	17
Programme 4: <i>Amélioration des revenus et de l'accès des populations des localités de la zone sahélienne aux services socio- économiques de base.</i>	18
PARTIE 5. STRATEGIE DE PARTENARIAT (A FINALISER EN FONCTION DE L'EVOLUTION DES CONSULTATIONS DES PARTENAIRES)	20
PARTIE 6. GESTION DU PROGRAMME.....	20
PARTIE 7. SUIVI ET EVALUATION (S&E)	22
PARTIE 8. ENGAGEMENTS DU PNUD	24
PARTIE 9. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT.....	24
PARTIE 10. AUTRES DISPOSITIONS	26
ANNEXES.....	28
ANNEXE 1 : Cadre de Résultats et Ressources du CPAP : 2013-2017	28
ANNEXE 2 : Calendrier de Suivi et d'Evaluation du CPAP : 2013-2017	28

SIGLES ET ACRONYMES

AGC	Agence Gouvernementale de Coopération
AGR	Activité Génératrice de Revenus
APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BUCREP	Bureau Central des Recensements et Études de Population
CC	Changement Climatique
C2D	Contrat de Désendettement et Développement
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CHOC	Changer d'Habitudes, s'Opposer à la Corruption
CMP	Comité Multi-Partenaires
CNPS	Caisse nationale de Prévoyance Sociale
CNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CONAC	Commission Nationale AntiCorruption
CPAP	Country Program Action Plan
CPD	Country Program Document
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
ENSP	École Nationale Supérieure Polytechnique
ENSTP	École Nationale Supérieure des Travaux Publics
EDS	Enquête Démographie Santé
EESI2	Deuxième Enquête sur l'Emploi et Secteur Informel
Ex-Com	Executive Committee
FCFA	Franc de la Coopération Financière d'Afrique Centrale
FMI	Fonds Monétaire International
GEF	Global Environmental Facilities
GEPMI	Gender and Economic Policy Management Initiative
GIM	Growing Inclusive Market
GMS	General Management Service
IDE	Investissements Directs Étrangers
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
IPF	Indice de Participation des Femmes
IPH	Indice de Pauvreté Humaine
MAEP	Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale
MINPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINPEDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFI	Ministère des Finances
MINFOPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
NEPAD	New Partnership for Africa's development
NIM	National Implementation (mise en œuvre nationale)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

ONACC	Observatoire National d'Adaptation aux Changements Climatiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCD	Plans Communaux de Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PANA	Plan national d'adaptation aux changements climatiques
PANAERP	Plan d'action énergie pour la réduction de la pauvreté
PANGIRE	Plan d'action national sur la gestion intégrée des eaux
PINORAC	Projet d'Introduction des Normes de Rendement dans l'Administration Camerounaise
PNG	Programme National de Gouvernance
PNGE	Plan de gestion de l'environnement actualisé
PNB	Produit National Brut
POPP	Program and Operations Policies and Procedures
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PPTE	Pays Pauvres et Très Endettés
PRIMOGRAR	Projet de modernisation de l'administration camerounaise par la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats
PTA	Plan de travail annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVNU	Programme des Volontaires des Nations Unies
RADEC	Rapport sur le Développement Economique du Cameroun
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SCE	Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
SIDA	Syndrome de l'immunodéficience acquise
SIGIPES	Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l'Etat et de la Solde
SNU	Système des Nations Unies
SSDS	Stratégie Sectorielle de Développement Social
SWAp	Sector Wide Approach
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNCDF	United Nations Capital Development Fund
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
USD	United States Dollars
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

PREAMBULE

Le Gouvernement du Cameroun dénommé ci-après « *le Gouvernement* » et le Programme des Nations Unies pour le Développement, ci-après dénommé « *PNUD* »,

Agissant selon leur accord mutuel et leur coopération aux fins de l'application de l'Accord de base ;

Se basant sur l'expérience acquise et les progrès accomplis durant la mise en œuvre du Cadre de Coopération du PNUD avec le Cameroun sur la période 2008-2012;

S'engageant dans une nouvelle période de coopération 2013-2017 qui relève du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement pour la même période;

Ont convenu de ce qui suit :

PARTIE 1 - BASE DE LA RELATION

1.1. Considérant que le Gouvernement a signé avec le PNUD à Yaoundé un Accord de base le 25 octobre 1991, régissant la coopération du PNUD avec le Cameroun, le présent Plan d'action du programme de pays (ci-après désigné CPAP) 2013-2017 avec les Plans de travail annuels constituent ensemble le document de projet.

1.2. Les modifications suivantes ne peuvent être apportées que d'accord parties au document qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que l'assurance que les autres signataires du document ne manifestent aucune objection à l'égard des changements proposés : les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du programme ; les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs de programme, les effets et les produits escomptés, les cibles et indicateurs de produits, mais qui tiennent compte de l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou de l'augmentation de coûts due à l'inflation ; les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture, l'accroissement dû à l'inflation, des dépenses des experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.

PARTIE 2 - ANALYSE DE LA SITUATION

2.1. Richelement doté en ressources naturelles et humaines, le Cameroun est la première économie de la Communauté Economique de l'Afrique Centrale, affichant un PIB de près de 22500 milliards de dollars US courants en 2010. Avec un taux d'accroissement naturel de 2,6%, sa population est estimée à 20 millions d'habitants en 2010 dont près de 51% de femmes. Environ 50% de cette population a moins de 18 ans et presque autant vit en ville.

2.2. Malgré son potentiel économique et naturel indéniable, le Cameroun affiche seulement un PIB par tête de 1143 dollars et un taux de croissance moyen de 3% pour ces trois dernières années, insuffisant pour enclencher un cercle vertueux durable et permettre l'atteinte des [OMD](#). L'indice de développement humain (IDH) de 0,482 en 2011 classe le pays dans le groupe de pays à faible IDH. Le taux de pauvreté a stagné entre 2001 (40,2%) et 2007 (39,9%). Le taux de chômage du Cameroun de 3,84% masque la prépondérance du secteur informel - qui occupe 90,5% de la population - et un sous-emploi chronique de 70,66% ([EESI 2010](#)). Le sous-emploi touche davantage les femmes (78%) que les hommes (64%). L'activité des femmes se concentre dans le secteur rural (75%) et le secteur urbain informel non agricole (70%) ainsi que dans le secteur informel agricole (58%). Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans est le plus élevé et se situe à 6,4%.

2.3. Ces indicateurs sont le reflet d'une situation sociale caractérisée par d'importantes disparités économiques et sociales entre les régions du pays et au sein des populations, leur accès insuffisant aux services sociaux de base de qualité, un accès inéquitable aux facteurs de production et aux sources de financement, une incapacité des populations à tirer pleinement profit des opportunités offertes par leur environnement, la valorisation insuffisante du rôle que peut jouer le secteur privé dans la lutte contre la pauvreté, dans un contexte de regain de l'économie informelle. L'ensemble de ces problèmes débouche sur une faible efficacité globale de l'économie dont les effets sur la situation sociale sont exacerbés par l'inexistence d'un mécanisme solide de protection sociale. Au-delà de leurs aspects strictement sociaux et économiques, ces préoccupations masquent en réalité d'importants problèmes de gouvernance, de gestion prospective et stratégique de l'Etat, d'absence de mécanismes solides de redistribution etc.

2.4. Dans ces domaines, d'importants efforts sont pourtant à mettre à l'actif du gouvernement du Cameroun qui après avoir élaboré la Vision 2035, s'est doté en 2009 d'un [Document de stratégie pour la croissance et l'emploi \(DSCE\)](#), véritable feuille de route pour l'atteinte des [OMD](#) au Cameroun en 2020. Mais sa mise en œuvre doit faire face aux faiblesses de capacités en matière de planification opérationnelle, de mise en œuvre et de suivi au niveau de l'administration publique et encore plus à celui des collectivités décentralisées.

2.5. Croissance et inégalités. Selon [ECAM III](#), réalisée en 2007, la croissance économique observée ces dernières années n'a pas eu d'impact significatif sur la réduction de la pauvreté, en particulier en milieu rural où l'incidence de la pauvreté est passée de 49,9% à 55% de 2001 à 2007. Les données disponibles montrent que la situation paraît encore plus préoccupante pour les femmes ou certains groupes en situation de vulnérabilité (jeunes, personnes âgées, minorités ethniques et religieuses, personnes handicapées, personnes vivant avec le VIH/SIDA etc.). En matière d'éducation, [l'EDS-MICS 2011](#) met en lumière d'importantes disparités en défaveur des femmes : dans la tranche d'âge 15-49 ans, 20% de femmes demeurent sans instruction, contre 8% d'hommes. L'analphabétisme frappe davantage les femmes qui comptent 77% et 18% respectivement dans l'Extrême Nord et le Littoral contre 47 et 7% pour les hommes. En ce qui concerne le VIH/SIDA, malgré une réduction significative de la prévalence entre 2004 (5,5%) et 2011 (4,3%), les femmes (5,6%) demeurent toujours plus vulnérables que les hommes (2,9%).

2.6. De même, la participation des femmes, des handicapés et certains groupes marginalisés aux instances de décisions politiques, économiques et sociales reste un défi. A ce titre, on peut constater que le Gouvernement actuel ne compte que 09 femmes sur 63 membres. Dans le commandement territorial, seules 05 femmes ont accédé au rang de sous-préfet en 2011 sur 360 postes. 01 seule femme a été nommée Préfet en 2012 et aucune femme n'est Gouverneur de Région. A l'Assemblée Nationale, seulement 13,8% des sièges sont occupés par les femmes, largement en deçà du minimum (30%) retenu par le Plan d'action de Beijing. Dans les exécutifs communaux, les postes de Maire sont occupés seulement à hauteur 6,7% par les femmes.

2.7. Mais l'impact relativement faible de la croissance sur la pauvreté pourrait également s'expliquer par la faiblesse de la politique de redistribution. Le Gouvernement du Cameroun s'est doté d'une Stratégie Sectorielle de Développement Social (SSDS), mais elle ne prend pas en compte l'aspect protection sociale. De plus, sa mise en œuvre est confrontée à des difficultés de coordination entre les départements ministériels et à la faible appropriation de la part des différents acteurs du secteur. Dans le même temps, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ne touche que 10% des travailleurs du secteur formel.

2.8. Afin de lutter efficacement contre la pauvreté, il apparaît crucial de prendre en compte systématiquement et effectivement les préoccupations des populations en situation de vulnérabilité dans les instruments nationaux de planification et d'améliorer leur participation à la prise de décisions politiques, économiques et sociales. Cet impératif est perçu par le Gouvernement qui s'est engagé à une meilleure prise en compte des problématiques des groupes en situation de vulnérabilité, du genre, de l'équité et des dimensions transversales (environnement, démographie, VIH/Sida, droits humains, etc...) dans les documents de politiques aux niveaux national et local. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE, il vient de lancer l'actualisation de la Stratégie Sectorielle de Développement Social (SSDS). Au-delà de toute considération de justice sociale et de droits de l'homme, lesdites mesures permettraient de sortir les groupes concernés de la pauvreté et d'accélérer l'atteinte des OMD.

2.9. Environnement et changement climatique. En dépit des efforts faits par le gouvernement, les écosystèmes sont soumis à une pression liée à des intérêts divergents sur les mêmes espaces (mines, agriculture, infrastructures routières, braconnage, conservation). Selon le PANERP adopté en 2005, près de 75% de la population demeure étroitement dépendant de combustibles fossiles. La consommation du charbon devrait augmenter significativement au-delà de 2012, accélérant ainsi la diminution de la couverture végétale et la fragilisation de l'écosystème forestier.

2.10. Les régions du Nord et Extrême-Nord ont été frappées en 2011 et 2012 par la sécheresse et les inondations ayant entraîné des pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels et des milliers de sinistrés. A ces occasions sont apparues au grand jour les faiblesses des capacités de prédiction, d'alerte, de réponse et de relèvement tant au niveau des communautés sinistrées que des autorités. Si des mesures adéquates ne sont pas prises, sous l'effet combiné des changements climatiques (CC) et des autres facteurs sus cités, les zones actuellement les plus menacées le seront davantage. Cette situation renforce la pauvreté extrême et constitue un obstacle majeur pour la réalisation du développement humain durable.

2.11. Pour respecter les principes de Rio en matière de gestion des ressources environnementales, le Gouvernement a ratifié la plupart des conventions internationales. La finalisation du processus de révision du [Programme National de Gestion de l'Environnement \(PNGE\)](#) en 2012 et du Programme National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) en 2012 offre au Gouvernement et aux acteurs clés un cadre de politique environnementale intégrant les CC, considéré comme l'un des plus accomplis d'Afrique Centrale. Au cours des cinq dernières années, le Gouvernement a élaboré un cadre légal national correspondant, relativement étoffé. Il est prospectif et son caractère global et intégré permettra de relever les principaux défis émergents majeurs. Au regard des préoccupations croissantes liées aux CC pour honorer la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC), un Observatoire National d'Adaptation aux Changements Climatiques (ONACC) a été créé en 2009. En 2011 le MINEP a été érigé en Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, pour mieux répondre aux défis des Changements Climatiques. Dans le cadre de la gestion des catastrophes, qui intègre les préoccupations liées aux risques climatiques, un plan de contingence a été adopté et des comités de mise en œuvre ont été établis au niveau des dix régions.

2.12. En dépit de tous ces efforts consentis, la déforestation, la faiblesse des capacités de planification et d'intégration de la dimension environnementale dans les plans, les difficultés de coordination des acteurs, l'insuffisance de moyens pour assurer le respect des règles en matière de protection de l'environnement, constituent les défis majeurs en matière de conservation. Les scénarios climatiques établis à l'horizon 2050, issus de l'analyse de la vulnérabilité aux Changements climatiques en 2012 suggèrent que les perspectives de développement intègrent plusieurs paramètres, notamment la mobilisation de ressources financières suffisantes, la sensibilisation et l'information des acteurs, la disponibilité de capacités institutionnelles structurées, le développement d'outils de prédiction du climat fondés sur des données environnementales contextualisées. Lesdits paramètres permettront d'améliorer le choix de trajectoires de développement durable, fondé sur des

pratiques agro-sylvo-pastorales, la gestion des ressources en eau et des services énergétiques respectueuses de l'environnement.

2.13. Accès aux services publics. D'une façon générale, la perception des services publics, fournisseurs des prestations clés pour les populations, reste globalement négative. Selon ECAM III (2010), Les services de santé sont crédités de seulement 36% d'opinions positives contre 33% à l'éducation, 30% à la police/gendarmerie, 20% aux infrastructures urbaines et la Justice et 18% aux Impôts/Douanes. Or l'accès des populations à des services publics de qualité, considéré comme un droit, est crucial pour satisfaire leurs besoins fondamentaux en matière santé, d'éducation, d'énergie, d'eau, et pour différents autres biens et services productifs (terre, ressources financières), indispensables à la lutte contre pauvreté et à l'atteinte des OMD.

2.14. La faible capacité des services publics à accueillir les usagers, à donner des informations exactes, complètes et précises sur les prestations qu'ils fournissent, l'absence d'objectifs planifiés de services, de normes minimales de qualité, l'existence de la corruption, le monnayage de prestations supposées gratuites, l'absence de normes de performance des agents, d'une charte des services publics, le manque de conscience professionnelle de certains agents constituent les principaux maux qui affectent les services publics camerounais et rendent inefficace la délivrance des prestations de qualité aux populations.

2.15. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement du Cameroun fait des efforts depuis les années 2000 à travers le Programme National de Gouvernance (PNG) pour améliorer la qualité des services et des prestations rendues aux usagers. Les initiatives telles que le SIGIPES (Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l'Etat et de la Solde), le PINORAC (le Projet d'Introduction des Normes de Rendement dans l'Administration Camerounaise), le PRIMOGAR (projet de modernisation de l'administration camerounaise par la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats) visent à améliorer le fonctionnement des services publics et les relations avec les usagers afin qu'ils soient plus efficace et plus efficient.

2.16. Malgré ces efforts du Gouvernement, beaucoup reste à faire, notamment en matière d'accueil, d'information de l'utilisateur sur les services fournis, sur les conditions d'accès, sur le coût... De plus, certaines catégories de la population, pour différentes raisons (handicap, culture, coutume, niveau d'instruction, appartenance à certaines catégories sociales) n'arrivent pas accéder à certains services. De même, le mode de fonctionnement de la fonction publique n'est pas toujours de nature à susciter l'émulation, la gestion axée sur les résultats susceptible de permettre la délivrance des prestations à la hauteur des attentes des usagers. Il devient impératif de prendre des dispositions pour améliorer l'accès des populations à des prestations de services publics de qualité, condition primordiale pour lutter durablement contre la pauvreté et pour l'atteinte des OMD.

2.17. Revenus et emplois. Au-delà de la situation de pauvreté, de chômage et de sous-emploi décrite plus haut, les populations sont confrontées à une insuffisance chronique de couverture du territoire en ce qui concerne les structures de micro finance. Les établissements de micro finance ont connu un essor qui semble avoir dépassé les attentes des autorités et des promoteurs eux-mêmes. Il en est résulté des crises de gestion d'une croissance trop rapide, des dérives dans la gestion, débouchant sur des faillites de ces institutions, compromettant sérieusement l'épargne des déposants. Au-delà, il s'avère que les services/produits financiers disponibles ne sont pas adaptés aux besoins du secteur rural qui reste le principal pourvoyeur d'emplois non formels. La crise de confiance qui découle de cette évolution et les contreperformances laissent 85% de la population et plus de 99% des femmes¹ exclus du secteur financier formel sans solution réelle quant à la satisfaction de leurs besoins financiers.

2.18. Par ailleurs, le secteur agricole est miné entre autres par les aléas climatiques notamment dans le Grand Nord, le faible rendement des terres, l'enclavement des zones de production, le vieillissement des producteurs, l'absence de filières agricoles bien structurées.

2.19. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a décidé dans le cadre du DSCE de mettre l'accent sur : l'amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi, la mise en place de projets structurants fondés sur la modernisation et l'organisation de filières porteuses de croissance, accompagnées d'un dispositif de financement durable et inclusif.

¹ EDS-MICS 2012, p.353

PARTIE 3 - COOPERATION PASSEE ET LEÇONS APPRISSES

3.1. Principaux résultats atteints. Le Cadre de coopération 2008-2012 portait sur trois domaines prioritaires i) Gouvernance et amélioration de l'Etat de droit ii) Lutte contre la pauvreté et réalisation des OMD iii) Gestion de l'Environnement et Energie. Des thèmes transversaux ont complété ces domaines par des appuis en matière de lutte contre le VIH/SIDA, égalité du Genre, les technologies de l'information et de la communication (TIC).

3.2. Dans le domaine de la Gouvernance et l'amélioration de l'Etat de Droit, avec l'appui du PNUD, le Cameroun s'est doté: i) d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption assortie d'un plan d'action de mise en œuvre ; ii) d'un code électoral unique et l'organe de gestion des élections a été renforcé et outillé pour mieux jouer son rôle ; et iii) une soixantaine de collectivités locales décentralisées s'est dotée de plans locaux de réponses au VIH/SIDA qui sont actuellement mis en œuvre. En matière de décentralisation et de prévention des crises et catastrophes naturelles et humaines, les communautés frontalières ciblées de la Région de l'Est ont accès à l'eau potable et leurs revenus sont améliorés dans un climat de cohésion sociale.

3.3. En matière de lutte contre la pauvreté et de réalisation des OMD, les rapports des progrès produits avec l'appui technique et financier du PNUD ont favorisé une meilleure intégration des OMD dans le DSCE et dans son cadre de suivi. L'appui du PNUD à la mise en place de microprojets communautaires et de micro-entreprises, l'accompagnement des structures d'encadrement des populations rurales, de même que les interventions relatives aux OMD dans les villages retenus ont contribué à l'augmentation des revenus des populations-cibles au-delà du seuil de pauvreté.

3.4. Dans le domaine de la gestion de l'environnement et des services énergétiques, avec l'appui du PNUD, l'opinion nationale a été mobilisée sur la problématique des changements climatiques. Grâce à l'assistance du PNUD, le premier Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques et plusieurs autres outils catalytiques dont notamment, une stratégie pour la prise en compte des préoccupations liées aux Changements Climatiques dans les politiques et stratégies de développement ont été élaborés. De même une stratégie nationale de communication, des directives pour la gestion des connaissances et savoirs dans le domaine des CC ont été formulées en collaboration avec l'UNESCO. L'accompagnement du PNUD a aussi permis la mise en place d'une plateforme sur les CC destinée à renforcer la prise en compte de ce domaine dans le cadre de discussions et initiatives sur le développement aux niveaux national et local. L'ensemble des directives techniques inspirées par le PNUD ont conduit à la finalisation du PNGE II et à la conception d'une base de données environnementales pour améliorer le contrôle de qualité des services environnementaux. En partenariat avec le GEF, dans le cadre du « Small Grants Programme », le PNUD a facilité la mise en œuvre d'une série de dix microprojets à caractère démonstratif au niveau des communautés vivant dans des zones à écosystèmes fragiles pour matérialiser l'implication des communautés pour promouvoir des énergies alternatives à l'échelle locale. Le PNUD a veillé à l'implication coordonnée et stratégique des acteurs institutionnels à toutes les étapes de la production des résultats ci-dessus pour renforcer leur appropriation et leur durabilité aux niveaux national et local.

Leçons apprises

3.5. L'analyse de la coopération passée fait apparaître clairement que pour accroître l'impact de ses interventions, le PNUD devra désormais se focaliser sur quelques résultats-clés, dictés par les priorités nationales, mais commensurables avec ses ressources et en tenant compte de ses avantages comparatifs. Dans cette optique le CPAP 2013-2017 s'est circonscrit à quatre grandes composantes intégrant les différentes thématiques dans l'optique de l'approche-programme.

3.6. De même, afin d'améliorer l'appropriation des programmes découlant du CPAP et comme suite logique du processus participatif de sa préparation, un lien est établi systématiquement avec les priorités des ministères censés prendre part à la mise en œuvre des activités, telles que reflétées dans leurs cadres triennaux de programmation. Ce faisant, il est attendu que l'impact des ressources déployées par le PNUD soit accru, à travers leur complémentarité avec celles des ministères concernés. L'appui du PNUD pourra ainsi se focaliser davantage

sur le renforcement des capacités indispensable à une stratégie de sortie, pierre angulaire de la durabilité des résultats du CPAP.

3.7. Tirant leçon de la coopération passée et afin d'accroître l'impact des projets et programmes, le CPAP met davantage l'accent sur l'intégration des dimensions « environnement », « genre », « communication » et « suivi des résultats » dans tous les programmes. Par ailleurs, afin d'en assurer le succès, il apparaît crucial d'accompagner les stratégies d'autonomisation économique et sociale de la femme, d'actions visant l'adhésion des hommes. Il est prévu une intensification du travail avec les organisations de la société civile aussi bien en tant que parties responsables de la mise en œuvre de certains produits du CPAP, que comme bénéficiaires d'appui, afin de les rendre plus efficaces dans leur travail avec les communautés.

PARTIE 4 - PROGRAMME PROPOSE

4.1. Processus d'élaboration. Le CPAP 2013-2017 fait suite à l'adoption et la signature le 27 mars 2012 par le Gouvernement du Cameroun et le Système des Nations Unies(SNU) du Plan-Cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies (UNDAF), contribution du SNU à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Sur la base de l'UNDAF, et en concertation avec le Gouvernement, le bureau du PNUD Cameroun a élaboré son Document de Programme de Pays (CPD), lequel a été approuvé par son Conseil d'Administration en sa session de Janvier 2013.

4.2. Sous la supervision d'un Comité de supervision constitué du MINEPAT et du PNUD, le processus d'élaboration du CPAP proprement dit a démarré avec la mise en place de quatre groupes de travail composés de représentants de différents ministères partenaires, de la société civile, du secteur privé et du PNUD. Ces groupes ont approfondi l'analyse causale et proposé le draft de cadre de résultats et ressources du CPAP. S'en sont suivis plusieurs réunions d'amélioration du document initial, de consultation des parties prenantes au niveau politique et stratégique –afin de s'assurer de la cohérence des objectifs du programme avec ceux de leurs structures, tel que reflétés dans les budgets-programmes- , des autres partenaires au développement et du SNU à la fois pour recueillir leurs observations sur le document, mais aussi pour examiner les possibilités de collaboration pour l'atteinte des résultats attendus.

4.3. Au-delà du processus participatif ayant conduit à l'élaboration du CPAP, il est prévu que les groupes de travail ayant servi à son élaboration constitueront les noyaux des comités de pilotage des quatre principaux programmes qui structurent le document. En outre, un lien est établi entre les résultats du CPAP et les budgets-programmes des ministères concernés.

4.4. Le processus de formulation du CPAP a débouché sur quatre grands programmes découlant des 5 effets du CPD² et regroupés en deux grandes composantes : (1) Gouvernance et gestion stratégique de l'Etat qui comprend les trois premiers programmes et (2) Croissance et Emplois qui comprend le quatrième programme. Les détails y relatifs se trouvent dans le cadre de résultats et ressources en annexe.

4.5. Stratégies générales du CPAP. La planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CPAP répondent aux principes généraux ci-après :

4.6. Appropriation nationale et renforcement des capacités nationales. L'appropriation nationale a commencé depuis la formulation de l'UNDAF et s'est poursuivie avec celle du CPAP. A terme, les activités du CPAP devraient marquer une cohérence accrue avec les programmes des institutions nationales partenaires. Dans la mise en œuvre du CPAP, l'appropriation nationale devrait se traduire par : (a) l'application de la modalité de mise en œuvre nationale (NIM) permettant de renforcer les capacités des partenaires nationaux, tout en garantissant la durabilité des résultats et la pérennisation des acquis. (b) la complémentarité entre les ressources du PNUD et celles des structures partenaires pour la réalisation des produits ; (c) le logement, dans

² Effet 1 : La réalisation d'une croissance prenant en compte les groupes en situation de vulnérabilité, en particulier, les femmes

Effet 2 : L'amélioration des revenus et de l'accès à l'eau potable et à l'éducation des communautés ciblées

Effet 3 : L'amélioration de la résilience des populations aux effets des changements climatiques

Effet 4 : L'amélioration de la qualité des services publics rendus aux usagers de services spécifiques

Effet 5 : L'amélioration de la participation des groupes en situation de vulnérabilité aux instances décisionnelles.

toute la mesure du possible, des quatre programmes dans les locaux des ministères partenaires concernés. Par conséquent, l'engagement effectif et la disponibilité des différents partenaires, en particulier les partenaires gouvernementaux aussi bien au niveau central qu'au niveau local sont cruciaux pour la réalisation des résultats escomptés.

4.7. Focalisation thématique et géographique. En tirant leçon de la coopération, passée, la focalisation thématique –« prise en compte des groupes en situation de vulnérabilité », « Résilience des populations aux effets du changement climatique », « Accès aux services publics » et « Emplois et revenus »- et géographique – conformément au choix fait par le Gouvernement et le PNUD de concentrer les interventions sur le terrain dans l'Extrême Nord- est cohérente avec les fondements du développement humain durable et ceux de l'approche « droits » indispensable pour accélérer l'atteinte des OMD. De ce fait, en dehors des outils et autres renforcement de capacités ayant une dimension nationale, les activités de terrain se feront prioritairement dans la zone indiquée.

4.8. Gestion axée sur les résultats. En tant que principe directeur du CPAP et fondement du budget-programme adopté par le Gouvernement du Cameroun depuis janvier 2013, la prise en compte de la gestion axée sur les résultats se traduit par le fait d'établir clairement la contribution du CPAP aux résultats de l'UNDAF et de façon plus large à ceux du DSCE. Ces liens de plusieurs niveaux sont reflétés dans le cadre de suivi du CPAP, lequel s'intègre dans celui des agences Ex-Com et plus largement dans celui de l'UNDAF. Le monitoring desdits liens se fera grâce à l'intégration systématique du suivi des résultats dans les plans de travail annuels et à la mise en œuvre, en collaboration avec les autres agences des Nations-Unies, en particulier les Ex-Com, et les partenaires nationaux, des activités prévues dans le plan de suivi et évaluation du CPAP.

4.9. Approche basée sur les droits. Elle a été utilisée lors de la préparation du CPAP comme méthode de diagnostic et de formulation des produits qui contribuent à accompagner aussi bien les porteurs d'obligations que les détenteurs de droits à mieux assumer leurs rôles.

4.10. Intégration du genre et d'autres dimensions transversales. En dehors du Programme 1 qui adresse différentes formes d'exclusion, les dimensions genre, handicap, participation seront prises en compte de façon systématique dans tous les programmes lors de la formulation des activités. De façon concrète, ceci se fera à travers l'implication des personnes exclues ou de leurs représentants dans la planification et le suivi de la réalisation des produits programmés. Le suivi des résultats et la communication seront clairement intégrés dans les plans de travail annuels. Chaque fois qu'il est possible, les technologies de l'information et de la communication seront utilisées pour servir de catalyseur ou pour faciliter l'atteinte des résultats visés.

4.11. Implication de la société civile. Selon les résultats à atteindre des organisations de la société civile nationales et internationales seront associées à la mise en œuvre des programmes soit en tant que partenaires de mise en œuvre soit en tant que bénéficiaires des appuis du CPAP.

4.12. Collaboration avec le SNU et d'autres partenaires au développement. Compte tenu de l'ampleur des résultats à atteindre, le PNUD collaborera avec d'autres agences du SNU, en conformité avec les dispositions de la résolution A/Res/67/226 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 25 février 2013 sur les activités opérationnelles de développement du SNU, en tenant compte de leurs avantages comparatifs et leurs mandats respectifs. Le PNUD fera de même avec les autres partenaires au développement selon leurs intérêts les programmes contenus dans le CPAP et bâtira, autant que possible sur les initiatives déjà en cours, qu'elles soient pilotées par des agences des Nations Unies ou d'autres partenaires nationaux ou internationaux.

4.13. Coopération Sud-Sud. Pour une efficacité accrue, le PNUD et les partenaires nationaux recourront aux expériences d'autres pays, notamment celles des pays du Sud, afin d'apprendre des facteurs de leurs succès ou échecs qui seront examinés et appliqués de façon sélective, en tenant compte du contexte camerounais.

4.14. Les conditions critiques pour l'atteinte des résultats prévus. En dehors des conditions de succès mentionnées au point 4.11, l'atteinte des résultats du CPAP dépendra aussi : (a) de l'évolution de la situation sécuritaire dans l'Extrême Nord ; (b) des aléas climatiques (inondations et sécheresse notamment) ; (c) de l'évolution des allocations de ressources régulières qui connaissent une tendance baissière depuis quelques années ; (d) de la capacité du bureau de pays et des partenaires aux programmes à utiliser de façon plus efficiente les ressources disponibles et à en mobiliser pour combler le gap.

Les 4 programmes se présentent comme suit :

4.15. Programme 1 : Amélioration de la participation politique des groupes sociaux en situation de vulnérabilité et de l'intégration de leurs préoccupations, du Genre, et des dimensions transversales (environnement, VIH et SIDA) dans les plans, politiques et stratégies sectorielles.

Ce programme découle des priorités du DSCE relatives à la « Gouvernance et gestion stratégique de l'Etat » et au « Soutien à une croissance forte et inclusive », tels que reflétés dans les effets de l'UNDAF 1, 2 et 5³. C'est la traduction en actions des effets CPD 1 et 5. Il vient en appui à l'objectif du budget-programme du MINPROFF, intitulé « Promotion de la femme et du genre » et à celui du MINAS et du MINATD.

Sous la responsabilité générale du MINEPAT comme Agence Gouvernementale de Coopération (AGC)⁴, il s'agira pour le PNUD d'accompagner la réponse nationale aux défis identifiés en matière de prise en compte systématique et effective des préoccupations des populations en situation de vulnérabilité dans les instruments nationaux de planification et de participation desdites populations à la prise de décisions politiques et sociales.

Pour ce faire, le PNUD s'associera aux agences des Nations Unies, d'une part, et à d'autres partenaires au développement et ONG nationales et internationales, d'autre part, pour appuyer les services du MINEPAT en charge de la planification et des stratégies sectorielles, les départements ministériels en charge des questions transversales et de l'égalité du genre, les collectivités territoriales décentralisées choisies et les structures représentatives des groupes sociaux concernés pour réaliser les produits ci-après :

4.16. Produit 1.1 : *L'état des lieux sur l'intégration des dimensions transversales et des préoccupations des personnes vulnérables dans les stratégies sectorielles, ministérielles/PAP et les PCD des Communes cibles du Nord, de l'Extrême Nord et des grands chantiers réalisés.*

Il s'agira de : (a) réaliser une étude permettant de rendre disponibles les informations sur le degré de prise en compte du genre et des préoccupations des groupes concernés dans les documents de politiques et stratégies choisis ; (b) d'en identifier les causes ; (c) de proposer des stratégies et un plan d'action pour corriger la situation le cas échéant, afin de l'améliorer. Cet état des lieux fournira la situation de référence qui permettra de suivre les progrès réalisés en matière de prise en compte du genre et desdites dimensions dans les documents mentionnés. Le MINEPAT est responsable de la réalisation de ce produit.

4.17. Produit 1.2 : *Une assistance technique apportée aux institutions en charge de l'élaboration des rapports socioéconomiques nationaux (OMD, RNDH, RADEC, DSCE, APD).*

Sous la supervision générale du MINEPAT et en coordination avec les autres ministères techniques concernés, ce produit vise à renforcer les capacités des services et directions techniques du MINEPAT pour améliorer la perspective « Développement humain » et la prise en compte du genre et des dimensions transversales mentionnées plus haut dans les analyses proposées dans les rapports susmentionnés. Un appui spécifique sera apporté à la réalisation des rapports nationaux sur le développement humain et celui sur les OMD. D'une façon générale, les appuis envisagés devront permettre aux services concernés par la production desdits rapports d'inscrire ceux-ci, de façon pérenne, dans leurs activités normales.

4.18. Produit 1.3 : *Les institutions et les acteurs en charge de la planification et du développement local disposent des compétences et outils nécessaires à la prise en compte du genre et des dimensions transversales (VIH/SIDA, environnement, handicap) dans les stratégies sectorielles ou ministérielles et dans les plans communaux de développement.*

³ Effet UNDAF n°1 « D'ici à 2017, les institutions nationales de développement mettent en œuvre de façon participative des politiques et stratégies favorables au développement durable et à une croissance inclusive » ; Effet UNDAF n°2 « D'ici à 2017, le socle de protection sociale est développé et le système national de protection sociale est modernisé » ; Effet UNDAF n°5 « D'ici à 2017, les institutions nationales et locales assument leurs missions de façon participative, transparente et dans le respect de l'égalité du genre, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit »

⁴ Ministère ou entité publique en charge du secteur concerné par le projet/programme. Pour plus de détails, cf. Manuel NIM, pp.8-12

Dans le prolongement des actions du GEPMI⁵, et comme suite logique au produit 1.1, l'assistance prévue comporte deux volets : (a) la formation de formateurs et des personnels de la chaîne PPBS en matière de prise en compte des dites dimensions ; (b) le développement d'outils pour assurer cette prise en compte ; (c) le déploiement des personnes formées pour former les personnels des services techniques concernés par les documents dans lesquels doit se faire l'intégration des dites dimensions ; (d) l'accompagnement des personnes formées dans l'intégration des dimensions retenues ; (e) le suivi du degré d'intégration des dites dimensions. La réalisation de ce produit relèvera du MINEPAT.

4.19. Produit 1.4 : *Les populations en situation de vulnérabilité dans les communes visées plus aptes à faire intégrer leurs préoccupations dans les programmes, documents de politiques, stratégies et à prendre part aux instances de décision au niveau national et local.*

L'assistance du PNUD vise à donner aux groupes visés les capacités nécessaires pour réclamer leurs droits relatifs à leur participation aux instances décisionnelles de nature politique ou économique et d'être pris en compte dans les politiques et stratégies. A ce titre, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des organisations émanant desdits groupes, afin de leur permettre de non seulement sensibiliser et informer les autorités et leurs membres des droits de ceux-ci, mais également de leur donner les outils pour faire valoir lesdits droits et en faire le suivi. Ce produit sera réalisé sous la supervision du MINATD en partenariat avec les ministères techniques en charge des groupes concernés et leurs organisations représentatives et autres OSC opérant dans les domaines concernés.

4.20. Produit 1.5 : *Le secteur privé accompagné pour prendre en compte la lutte contre la pauvreté dans la chaîne de valeurs.*

Sous la supervision du MINPMEESA, l'action du PNUD vise à promouvoir l'implication consciente du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté, à travers le lancement du Growing Inclusive Market (GIM) et l'animation du dialogue de politiques entre le Gouvernement et les entrepreneurs. Dans cette perspective, un partenariat sera développé avec les centres de formalités des entreprises, d'une part, et des organisations patronales qui le souhaitent, d'autre part, pour les assister dans la mise en place de capacités de conseil des promoteurs d'entreprises à intégrer les pauvres dans leurs plans d'affaires. Dans un premier temps, en concertation avec le gouvernement, un Centre de Formalités des Entreprises et une organisation patronale seront retenus pour piloter le dispositif qui pourrait être élargi, en fonction des ressources mobilisées/disponibles. Parallèlement le concept de GIM sera intégré de façon systématique dans l'accompagnement des filières prévu dans le programme 4. Le succès de ce produit sera mesuré par la proportion des promoteurs approchés ayant effectivement intégré les pauvres dans leurs plans d'affaires.

4.21. Produit 1.6 : *La stratégie de développement du secteur social (des services sociaux de base) actualisée en y intégrant l'aspect protection sociale.*

L'action du PNUD vise sur le long terme à augmenter le pourcentage de citoyens qui ont accès à un dispositif de protection sociale. Ceci se fera à travers le renforcement des capacités des acteurs concernés en vue de l'élaboration d'un cadre réglementaire de protection sociale plus inclusif. Pour ce faire, le PNUD s'associera à la Banque mondiale, au BIT, à l'UNICEF et au PAM. Ce produit sera réalisé par le MINEPAT.

4.22. Programme 2: Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique.

Ce programme contribue à la priorité du DSCE « l'Appui à l'économie et à la gestion stratégique de l'Etat » et à l'Effet UNDAF n°1⁶ et traduit en actions l'effet CPD n°3 « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique ».

⁵ Gender and Economic Policy Management Initiative, un des programmes régionaux du PNUD qui a appuyé les ministères pour l'intégration du genre dans leurs budgets.

⁶ « D'ici à 2017, les institutions nationales de développement mettent en œuvre de façon participative des politiques et stratégies favorables au développement durable et à une croissance inclusive »

Il a pour objectif d'accompagner les interventions nationales et sous-régionales à travers deux volets complémentaires : (a) la préservation des écosystèmes et (b) l'amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique.

Dans le cadre du 1er volet, il s'appuie sur les principes de Rio centrés sur la gestion écologiquement rationnelle des ressources environnementales, tout en prenant en compte les impératifs du progrès économique à long terme. En tant que tel, il s'agit de doter les institutions nationales/locales et les populations de capacités pour gérer durablement les écosystèmes, et notamment agro-sylvo-pastoraux à travers des pratiques à valeur ajoutée. La mise en œuvre de ce volet est placée sous la supervision du MINEPDED, en tant que partenaire gouvernemental de coopération.

Dans le cadre du second volet, il s'agira d'accompagner le MINATD, en sa capacité de partenaire gouvernemental de coopération, dans la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des risques et catastrophes, exacerbés par les effets du changement climatique. Ce volet est placé sous la supervision du MINATD. A ce titre, le programme accompagnera le MINATD pour (a) l'élaboration de la cartographie des zones à risques à l'échelle nationale ; (b) la dotation des membres des comités de crise en outils et capacités pour la prévention et la gestion des risques et catastrophes ; (c) l'élaboration d'un programme de communication pour le changement de comportements ; (d) l'accompagnement pour la mobilisation de ressources humaines, en particulier de volontaires susceptibles d'être déployés pour assister les populations sinistrées en cas de catastrophes.

Les produits suivants sont formulés :

4.23. Produit 2.1 : *Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agro-sylvo pastorales.*

Ceci se fera à travers la mise en place d'outils d'aide à la décision, par l'internalisation d'une série de préconisations et directives sur les pratiques durables pour la gestion cohérente des écosystèmes, d'une part et la prévention et la gestion des risques et catastrophes de nature climatique, d'autre part. Il s'agira notamment de : (a) mettre en place une base de données climatiques désagrégées par région et par sexe ; (b) élaborer la cartographie nationale des zones à risques, si les ressources suffisantes sont mobilisées à cet effet ; (c) former les membres des comités de crise sur les directives pour la gestion et la prévention des risques et catastrophes de nature climatique ; (d) sensibiliser les populations pour l'adoption de pratiques vertueuses dans leurs activités agro-sylvo-pastorales. Les actions b) et c) sont sous la responsabilité du MINATD, tandis que (a) et (c) sont sous la supervision du MINEPDED, en collaboration avec les ministères techniques concernés.

4.24. Produit 2.2 : *Un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles mis en place pour l'adoption de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de prévention et gestion des catastrophes.*

Sous la supervision du MINATD et en collaboration avec les ministères sectoriels concernés, les organisations communautaires et des producteurs au niveau local, ce produit vise le changement des comportements des populations, dommageables à la conservation. A cet effet, il consistera à : (a) identifier les comportements à corriger ; (b) identifier les fondements desdits comportements ; (c) développer une stratégie générale visant les changements de comportement ; (d) Sur la base de la stratégie générale, élaborer une stratégie et un programme de communication visant l'adoption de comportements favorables à la préservation de l'environnement et à la prévention des risques et catastrophes ; (e) accompagner la mise en œuvre de la stratégie par la mobilisation de ressources ; (f) évaluer la stratégie de communication. Pour sa réussite, il est important qu'une démarche participative soit adoptée, à travers l'implication des populations et des autorités mentionnées plus haut et que d'autres mesures d'accompagnement que les consultations permettront d'identifier soient appuyées.

4.25. Produit 2.3 : *Les institutions nationales/locales et les populations aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires) en vue de leur relèvement et de la gestion des changements climatiques (atténuation et adaptation).*

Sous la responsabilité du MINEPAT, il s'agira de : (a) rechercher et mettre à la disposition des bénéficiaires mentionnés, l'information sur les ressources existantes en matière de conservation, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, les formalités d'accès auxdites ressources et à accompagner les bénéficiaires pour y

accéder, les utiliser et faire le rapportage y relatif. Dans la mesure de la disponibilité de ressources, il serait utile de rendre disponibles ces informations sur des supports (site internet, prospectus etc.) adaptés aux publics visés ; (b) accompagner la mobilisation de ressources humaines, en particulier des volontaires, susceptibles d'être déployés en cas de crises et catastrophes, pour secourir les populations sinistrées et en vue de leur relèvement rapide ; à cet effet, une base de données des volontaires désagrégée par région et ses dispositions d'activation seront mises en place et testées, en vue d'un déploiement rapide des volontaires, en cas de besoin.

4.26. Programme 3 : Amélioration des prestations rendues aux usagers des services publics.

Ce programme constitue une contribution à la priorité du DSCE « Gouvernance et gestion stratégique de l'Etat » et à l'effet UNDAF 5⁷. Il constitue une traduction en actions de l'Effet CPD n°4 « Amélioration des prestations rendues aux usagers des services publics ».

Conçu dans une perspective « approche droits », ce programme se focalise sur l'amélioration des conditions dans lesquelles les prestations sont délivrées aux usagers, avec pour finalité d'en améliorer l'efficacité. En tant que tel, il se fonde sur les « 4A »⁸ de l'approche basée sur les droits, couplée à l'impératif de réduction du temps de délivrance des services aux usagers, avec pour finalité l'amélioration de l'accès des populations à des prestations de services public de qualité.

De façon concrète, il s'agira de : (1) définir les normes minimales auxquelles doivent répondre les services publics délivrant des prestations aux usagers ; (2) évaluer périodiquement leur application à travers un palmarès assorti de prix ; (3) mettre en place un dispositif d'appui à la mise aux normes ; (4) appliquer la démarche « qualité » à 5 services pilotes. Ceux-ci concerneront la mise en place d'au moins une clinique juridique dans une des communes d'intervention, au moins un Centre de Formalité de création d'Entreprises, la Direction du Protocole du Ministère des Relations Extérieures, un service⁹ du Ministère de la Fonction Publique et de Réforme Administrative et un¹⁰ du Ministère de la Santé Publique.

Même si pour sa réussite ce programme a besoin de quelques éléments de réforme, comme conditions critiques, il n'est pas un programme classique de réforme administrative, puisqu'il se focalisera sur la délivrance de services publics et les conditions à mettre en place pour en faciliter l'accès aux populations quelles que soient leurs conditions sociales et économiques.

Le Programme tirera parti de certains outils développés par le programme CHOC, notamment les Initiatives à Résultats Rapides (RRI en anglais), de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud pour gagner du temps et limiter les risques d'erreurs.

Le MINFOPRA est le partenaire gouvernemental de coopération de ce programme. Comme précisé dans le cadre de résultats et ressources, d'autres administrations nationales joueront également un rôle dans l'atteinte des résultats prévus. D'autres agences des Nations Unies de même que des partenaires au développement (selon leur intérêt) seront associés à la réalisation des produits programmés. Des associations d'usagers, les départements ministériels concernés et autres ONG nationales et internationales seront associées à la définition des normes et autres mécanismes de suivi des services publics. Les produits visés concernent :

4.27. Produit 3.1 : Les normes minimales de qualité de service public définies en tenant compte du genre et des personnes porteuses de handicap.

A travers ce produit, placé sous la supervision générale du MINFOPRA, et en se fondant sur les 4A, le PNUD contribuera à la définition des normes minimales permettant aux institutions publiques d'améliorer elles-mêmes la qualité des prestations rendues à toutes les catégories d'usagers/citoyens des services publics quelles qu'elles soient en tenant notamment du genre, des personnes victimes de handicap, les personnes âgées... La

⁷ « D'ici à 2017, les institutions nationales et locales assument leurs missions de façon participative, transparente et dans le respect de l'égalité du genre, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit »

⁸ Selon cette méthodologie introduite par le Conseil Economique et Social (Cf. « *Human Rights and the Millenium Development Goals. Making the link.* UNDP, Oslo Governance Center ») sous l'angle de l'approche basée sur les droits, les services doivent être Accessibles (c'est-à-dire accessibles aux utilisateurs en termes de distance et de disponibilité), Abordables (en termes de coût), Adaptés (aux usagers auxquels ils s'adressent) et Acceptable (selon les us et les coutumes des usagers).

⁹ A déterminer avec les ministères concernés.

¹⁰ Idem.

validation de ces normes se fera de façon participative, de sorte que des groupes traditionnellement marginalisés, telles que les personnes porteuses de handicap, puissent également faire valoir leurs spécificités.

4.28. Produit 3.2 : *Un dispositif participatif de suivi-évaluation de l'implémentation de la qualité et d'incitation/labellisation des services publics mis en place.*

Par ce produit, le programme vise à : (a) contribuer à la mise en place d'un dispositif de suivi (cadre institutionnel et développement d'outils) du respect des normes qui intégrerait les usagers à travers leurs représentants ; (b) recenser les services à prendre en compte dans l'évaluation ; (c) collecter les informations sur l'application des normes, y compris grâce à des outils d'auto-évaluation à développer par le programme ; (d) établir périodiquement et diffuser les palmarès des services aux usagers ; (e) primer les meilleurs services

4.29. Produit 3.3 : *Un dispositif d'appui à la mise aux normes des services publics mis en place*

Afin d'accompagner les porteurs d'obligations que sont les services publics délivrant les prestations aux usagers, un dispositif de diagnostic, de conseil et d'accompagnement des services pour la mise aux normes sera mis en place. Pour la pérennisation de l'appui aux services, il est indispensable que cette fonction d'appui soit associée à une structure déjà établie dont il faudra développer ou renforcer les compétences pour jouer le rôle attendu. A cet effet, dans le cadre de ce produit, le Programme se consacrera à : (a) l'identification de la structure¹¹ la mieux à même d'assurer la fonction d'assistance aux services publics, y compris au niveau local, souhaitant améliorer la qualité de leurs services ; (b) l'évaluation des capacités de ladite structure au regard du cahier de charges ; (c) l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités de ladite structure pour lui permettre de remplir efficacement ses missions ; (d) l'accompagnement de la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités, y compris à travers l'accompagnement à la mobilisation de ressources ; (e) l'évaluation des résultats de la structure.

4.30. Produit 3.4 : *Des services publics sont accompagnés dans l'amélioration de la qualité du service.*

L'assistance du PNUD sous ce produit vise à démontrer la faisabilité de la démarche « qualité » dans des services publics. La réalisation de ce produit consistera à : (a) accompagner les cinq services¹² mentionnés plus haut dans le diagnostic « qualité », sur la base des normes définies au produit 3.1 ; b) élaborer un plan de mise à niveau qualité, c) accompagner la mobilisation de ressources humaines, matérielles et techniques pour la mise en œuvre du plan, d) évaluer et publier les résultats, en vue d'une mise à l'échelle de l'expérience.

4.31. Programme 4: Amélioration des revenus et de l'accès des populations des localités de la zone sahélienne aux services socio- économiques de base.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'objectif « Croissance et emploi » du DSCE et de l'effet UNDAF 4¹³. Il décline en actions l'effet CPD n°2 : «L'amélioration des revenus et de l'accès à l'eau potable et à l'éducation des communautés ciblées ».

Il se fonde sur les acquis du Sous-Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base pour adresser à la fois des questions relatives à l'emploi et celles en rapport avec l'accroissement des revenus des populations des localités concernées, à travers la contribution au renforcement de filières porteuses de croissance et d'effets d'entraînement, le développement d'infrastructures socio-économiques et la facilitation de l'accès à des financements pérennes. En tant que tel, il comprend 4 principaux volets correspondant aux 4 produits de ce programme : a) emploi, b) renforcement de filières, c) accès au financement et d) « infrastructures et OMD ». Initialement 2 à 7 communes, en fonction de la disponibilité de ressources seront concernées par cet appui.

A ce titre, les produits suivants sont visés :

4.32. Produit 4.1 : *Dispositifs pour la promotion et la création d'emplois au niveau communal mis en place dans la zone d'intervention.*

¹¹ En fonction des résultats du diagnostic des besoins, on peut envisager retenir plusieurs structures.

¹² Ce nombre peut être étendu si des ressources sont mobilisées.

¹³ « D'ici à 2017, les opportunités d'emplois décentés et d'AGR, notamment pour les jeunes, les femmes et les populations vulnérables, sont accrues »

Dans le cadre de ce produit, il s'agira essentiellement de : (a) identifier les potentialités des localités bénéficiaires et (b) mettre en place, au sein de l'administration communale, des dispositifs d'écoute, de conseils et d'accompagnement des populations dans la mise en place d'AGR ; (c) Mettre en place un réseaux de partenaires techniques et financiers locaux (ONG et associations, services techniques déconcentrés, autres projets de développement etc.) pour apporter de l'assistance technique et/ou financière aux clients des dispositifs mis en place ; (d) faire le suivi des bénéficiaires, à travers un partenariat avec les groupes auxquels ils appartiennent (groupes de jeunes, de femmes, de producteurs etc.).

4.33. Produit 4.2 : *Les populations rurales ciblées capables de tirer des revenus plus importants des filières porteuses de leurs localités.*

Il s'agira d'accompagner les organisations paysannes, groupements d'agriculteurs ou d'éleveurs à tirer le meilleur parti de filières cibles à travers : (a) l'adoption de dispositions organisationnelles leur permettant de tirer profit des prix d'approvisionnement en intrants et des prix de vente de leurs production, (b) l'identification et la levée des goulots d'étranglement tout au long de la chaîne de valeurs ; (c) la mutualisation d'investissements productifs, permettant la réalisation d'économies d'échelle et l'émergence d'effets d'entraînement aux niveaux communal et régional.

La réalisation effective de ce produit et la durabilité des résultats dépendront en grande partie de la capacité du gouvernement à fédérer les efforts des ministères techniques, non seulement pour inscrire dans les priorités de ceux-ci les mesures/investissements nécessaires à la levée des goulots d'étranglement identifiés au niveau des filières retenues, mais aussi pour la mise à disposition de l'assistance technique relevant de leurs missions, indispensable à l'accompagnement efficace des filières.

4.34. Produit 4.3 : *Le financement pérenne de l'économie locale facilité*

L'objectif de ce produit est de créer les conditions pour un accès durable des populations et des producteurs des localités ciblées à des financements répondant à leurs besoins et ce de façon pérenne. A ce titre, sous le leadership du MINEPAT et du MINFI et en collaboration avec UNCDF (United Nations Capital Development Fund) et le FIDA (Fonds International pour le Développement Agricole) et d'autres partenaires au développement qui le souhaitent, la réalisation de ce produit consistera à : (a) finaliser la stratégie de micro finance ; (b) accompagner¹⁴ la mise en œuvre de la stratégie nationale de micro finance ; (c) accompagner la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne des petites entreprises rurales, si possible, à travers la banque agricole en cours de création.

4.35. Produit 4.4 : *Des infrastructures sociocommunautaires construites dans des communes cibles bénéficiant d'un accompagnement approprié pour l'atteinte des OMD*

Ce produit se situe dans la continuité des activités du Projet Village du Millénaire du Cameroun. A ce titre, il comprend l'ensemble des activités relatives à l'achèvement de la 1^{ère} phase des activités visant l'atteinte des OMD dans les communes de Meyomessi et de Maroua 1er. Il prendra également en compte toutes les activités rentrant dans le cadre de la 2^{ème} phase dudit projet, le cas échéant, comme le souhaite le Gouvernement.

A ce titre, il s'agira de : (a) faire l'évaluation participative des besoins en infrastructures pour l'atteinte des OMD dans les localités concernées et en évaluer le montant, (b) élaborer le plan de mise en place et définir les sources de financement des infrastructures ; (c) accompagner la mise en œuvre du plan y compris l'accompagnement pour la mobilisation de ressources ; (d) mettre en place des mécanismes et outils de suivi et de gestion des infrastructures, y compris (e) la mise en place d'une base des données sur les infrastructures sociocommunautaires et équipements collectifs existants.

A la différence de la 1^{ère} phase, le PNUD utilisera dans toute la mesure du possible, les compétences techniques des autres agences du SNU pour la mise en œuvre des différentes composantes du projet, se fondant sur les avantages comparatifs respectifs. Afin de rendre les résultats durables, un accent plus prononcé sera mis sur

¹⁴ Les activités d'accompagnement porteront sur des actions qui relèvent du mandat du PNUD, notamment la mobilisation de ressources pour la mise en place et le renforcement du cadre institutionnel, le développement des capacités nationales pour une offre durable et sécurisée de services financiers inclusifs, adaptés aux besoins des producteurs ruraux, particulièrement des femmes et des jeunes. La magnitude de l'intervention du PNUD dépendra de la disponibilité de ressources d'autres partenaires pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie.

l'accompagnement des communes concernées en matière de gouvernance locale, avec un rôle accru pour les services techniques déconcentrés. Le cadre de suivi du projet sera renforcé pour faire un suivi systématique vers l'atteinte des OMD.

PARTIE 5 - STRATEGIE DE PARTENARIAT

5.1. La mise en œuvre du Programme de Pays 2013-2017 se fera en étroite collaboration avec les autres agences du SNU (Système des Nations Unies), les autres partenaires au développement, les institutions publiques, le secteur privé et les OSC selon les domaines de concentration, la nature des interventions et les résultats attendus. La coordination des interventions des différentes agences pour l'atteinte des résultats de l'UNDAF et le suivi desdits résultats se feront à travers les groupes inter-agences mis en place à cet effet.

5.2. L'examen du cadre de résultats de l'UNDAF fait apparaître clairement des opportunités de programmes conjoints qui seront exploitées, afin d'optimiser l'atteinte des résultats escomptés. Comme cela s'est fait durant le cycle de programmation précédent, le PNUD utilisera les compétences d'autres agences des Nations Unies, en fonction de leurs avantages comparatifs et de leurs mandats pour la réalisation des programmes.

5.3. Comme par le passé, le PNUD et le Gouvernement recourront au Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU) pour la mobilisation de compétences techniques pour la mise en œuvre du CPAP, en particulier pour les appuis au niveau décentralisé.

5.4. Le PNUD et le Gouvernement mèneront un plaidoyer en direction d'autres partenaires afin de mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre de ce programme de coopération. Une stratégie de mobilisation de ressources et un plan d'actions seront formulés pour compléter cette action. Les partenaires qui le souhaitent pourront contribuer à l'atteinte des résultats escomptés. Parallèlement, le PNUD assurera son rôle dans les mécanismes de coordination des partenaires au développement, notamment le Comité Multi-Partenaires (CMP).

5.5. Selon la nature des résultats escomptés, en particulier ceux qui concernent le Programme 1, des OSC nationales et internationales, les autorités traditionnelles etc. pourraient être associées à la mise en œuvre de certaines activités, soit comme partenaires de mise en œuvre, soit selon d'autres modalités, en conformité avec les politiques, règles et procédures pertinentes.

5.6. Il est prévu dans la mise en œuvre des objectifs liés au GIM, que les entreprises privées soient associées, à travers leurs structures faîtières. Ce partenariat se fera conformément aux dispositions pertinentes du Programme and Operations Policies and Procedures (POPP).

PARTIE 6 - GESTION DU PROGRAMME

6.1. Les interventions envisagées seront mises en œuvre selon la modalité de réalisation nationale, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, avec les partenaires mentionnés dans le cadre des résultats et des ressources du présent CPAP. Certaines des interventions envisagées pourront être menées conjointement avec d'autres organisations du Système Nations Unies, avec lesquelles seront définies les meilleures modalités opérationnelles de gestion et de coordination des activités sur le terrain. Ces initiatives permettront une mise en cohérence des interventions des différentes agences, un plus grand impact du SNU et une capacité accrue de mobilisation de partenariats et de ressources au profit du programme.

6.2. Le programme sera exécuté sous la coordination générale de la Direction Générale de la Coopération et de l'Intégration Régionale au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire – MINEPAT- (Agence de coordination gouvernementale). Les ministères du Gouvernement, les ONG les Organisations Internationales, les agences des Nations Unies y compris le PNUD, mettront en œuvre les activités de programme. La mise en œuvre des programmes formulés se fera sous la supervision générale des agences gouvernementales de coopération, mentionnés à la Partie 4 pour chacun des programmes et qui sont directement responsables de la participation du Gouvernement à chaque plan de travail annuel, assistés par le PNUD. Les

plans de travail annuels décrivent les résultats spécifiques à atteindre. Ils formaliseront l'entente entre le PNUD et chaque Partenaire de réalisation sur l'emploi de ressources : « Partenaire (s) de réalisation » signifiera « Agence (s) d'exécution », tel que ce terme est utilisé dans l'Accord de base-type en matière d'assistance (SBAA).

6.3. Dans la conception et la mise en œuvre du programme, le PNUD travaillera en étroite collaboration avec des partenaires-clés. Le programme de pays s'appuie sur les principes de réforme des Nations Unies, notamment ceux ayant trait à la simplification et à l'harmonisation, en opérant conformément aux instruments harmonisés et communs de programmation de pays tels que la matrice de résultats de l'UNDAF, les dispositions « Unis dans l'Action »¹⁵, le suivi et l'évaluation conjoints, et le cadre de résultats et ressources du CPAP et des plans de travail annuels.

6.4. Autant que possible, le PNUD et ses partenaires utiliseront le minimum de documents nécessaires, à savoir, le CPAP signé et les plans de travail annuels signés pour mettre en œuvre les programmes. Cependant, en cas de besoin, des extraits pertinents du CPAP et des plans de travail annuels pourraient être utilisés. Le PNUD signera les documents de projet avec les partenaires de réalisation, en accord avec les pratiques de l'organisation et les exigences locales. Conformément à la note d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG) sur la programmation conjointe, la portée de la coopération inter agences est renforcée par les programmes conjoints et la convergence géographique.

6.5. Tous les transferts de fonds vers un partenaire de réalisation reposeront sur des plans de travail annuels convenus entre le partenaire de réalisation et le PNUD.

6.6. Les transferts de fonds pour les activités prévues aux plans de travail annuel peuvent être effectués par le PNUD selon les modalités suivantes :

1. Virement direct au Partenaire de réalisation :
 - a. Avant le début des activités (transfert de fonds direct), ou
 - b. Après l'achèvement des activités (remboursement) ;
2. Paiement direct à des fournisseurs ou des tiers pour des obligations encourues par un Partenaire de réalisation sur la base de requêtes signées par l'autorité habilitée désignée par le Partenaire de réalisation ;
3. Paiement direct à des fournisseurs ou des tiers pour des obligations encourues par des Agences de l'ONU à l'appui d'activités convenues avec des Partenaires de réalisation.

6.7. Les transferts de fonds directs seront demandés et décaissés pour des périodes de mise en œuvre de programme ne dépassant pas trois mois. Le remboursement de dépenses précédemment autorisées sera demandé et effectué tous les trois mois ou après l'achèvement des activités. Le PNUD ne sera nullement tenu de rembourser des dépenses effectuées par le partenaire de réalisation au-delà des montants autorisés.

6.8. Après l'achèvement d'une activité quelconque, tout solde de fonds résiduel sera reprogrammé par accord mutuel entre le partenaire de réalisation et le PNUD, ou remboursé.

6.9. Les modalités de transfert de fonds, la taille des décaissements, la portée et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des conclusions d'un examen des capacités de gestion des finances publiques dans le cas d'un partenaire de réalisation gouvernemental, et d'une évaluation des capacités de gestion financière dans le cas d'un partenaire de réalisation non gouvernemental. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet de comptabilité sélectionné par le PNUD en accord avec les agences du SNU, pourra se charger d'une telle évaluation.

¹⁵ "Delivering as one" en anglais.

6.10. Les modalités de transfert de fonds, la taille des décaissements, la portée et la fréquence des activités de certification pourront être révisées au cours de la mise en œuvre du programme sur la base des conclusions du suivi du programme, du suivi et du compte rendu des dépenses et des audits.

6.11. Les efforts de mobilisation de ressources seront intensifiés afin d'appuyer le cadre de résultat et ressources et garantir la viabilité du programme. La mobilisation d'autres ressources sous la forme de partage des coûts, fonds d'affectation, ou contributions monétaires gouvernementales sera entreprise pour assurer le financement du programme.

6.12. Pour la mise en œuvre du programme, une évaluation des risques relatifs à la sécurité du personnel impliqué sera réalisée. Les recommandations découlant de ladite évaluation feront l'objet d'un plan dont le coût sera imputé au programme.

6.13. Pour une mise en œuvre efficace du Programme, le PNUD assistera les 4 programmes en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi, de communication et de mobilisation de ressources. En accord avec le Gouvernement, les frais y relatifs seront imputés au Programme.

PARTIE 7 - SUIVI ET EVALUATION (S&E)

7.1. Le suivi et l'évaluation du CPAP seront entrepris conformément à la matrice de résultats de l'UNDAF et du plan de suivi et d'évaluation de l'UNDAF. Un plan de S&E plus spécifiquement focalisé sur le suivi et la supervision des résultats directement appuyés par le PNUD sera préparé et mis en œuvre dans le cadre des processus de S&E de l'UNDAF et des processus de S&E nationaux. Le Gouvernement et le PNUD seront responsables de la mise en place des mécanismes de S&E nécessaires (y compris ceux de constatation des résultats), des outils pertinents et du suivi des revues pour veiller au suivi et à l'évaluation continue du CPAP, ceci dans le but de garantir l'utilisation efficace des ressources du programme ainsi que le respect des exigences de redevabilité, transparence et intégrité¹⁶. Les Partenaires de réalisation soumettront des rapports périodiques sur les progrès, réalisations et résultats de leurs projets, décrivant les problèmes rencontrés au cours de la mise en œuvre ainsi que l'utilisation de ressources telle que prévue par le Plan de travail annuel. Le processus de compte rendu cadrera avec les procédures des Nations Unies et sera harmonisé autant que possible avec les pratiques des agences de l'ONU.

7.2. En plus des outils mentionnés au 7.1, pour chaque projet issu du CPAP, pour un suivi efficace du programme, le partenaire de réalisation tiendra les journaux ci-après :

- un journal de risque, qui décrit les facteurs qui peuvent rendre incertaine l'atteinte des résultats du projet. La gestion du risque consistera à déterminer d'avance ces facteurs, à essayer de définir leur envergure et à anticiper les actions à entreprendre pour réduire autant que possible leurs impacts négatifs. L'objectif du journal des risques est de fournir une archive d'informations sur les risques, leur analyse, les contre-mesures et leur statut (haut, moyen, faible).
- un journal des problèmes, qui enregistre les principaux problèmes rencontrés dans la mise œuvre du projet et les solutions y apportées.
- un journal de qualité, dont l'objectif est d'enregistrer les principaux critères de qualité à vérifier lors de la mise en œuvre des activités par des actions de suivi. La gestion de qualité consiste à assurer que :
 - les produits répondent aux critères exigés
 - le projet est géré dans le respect des politiques et procédures acceptées par le Gouvernement et le PNUD.

Ces outils de suivi doivent être mis à jour régulièrement et serviront pour l'évaluation du Programme.

7.3. D'une façon générale, les mécanismes suivants de gouvernance des projets sont suggérés :

a) **Un Comité de programme de pays.** Situé au niveau du CPAP, il a pour principale fonction d'assurer le contrôle de la réalisation de l'ensemble du CPAP. Il constitue un mécanisme de consultation pour prendre les décisions consensuelles de gestion pour des questions relatives au Programme de pays. Il comprend au minimum le Directeur du Programme au PNUD et l'Agence gouvernementale de coordination

¹⁶Pour plus de précisions : [Harmonized Approach to Cash Transfers](#)(HACT)

gouvernementale. Selon les dispositions à établir en matière de simplification et d'harmonisation, un tel Comité pourra être mis en place pour les CPAP des 4 agences Ex-Com (PAM, PNUD, UNFPA et UNICEF).

b) **Un Comité de résultat.** Il est mis en place au niveau de chaque composante du Programme pour approuver, en amont, en tant que composition de base du Local Project Appraisal Committee (LPAC) chaque projet relevant de la composante concernée. En aval, il a pour mandat de suivre les réalisations des projets constitutifs de la composante du Programme concernée, afin de s'assurer qu'ils contribuent aux résultats attendus. De ce fait, il assure la gestion de l'interdépendance des différents projets qui contribuent à la réalisation dudit résultat. Il est composé au moins, d'un représentant du PNUD et d'un représentant de l'Agence gouvernementale de coopération, désignée en concertation avec l'Entité gouvernementale de coordination.

c) **Un Comité de projet ou Comité de pilotage** devrait être mis en place au niveau de chaque projet, afin d'examiner et approuver les détails, le calendrier, les prestations et le budget du projet, tels que décrits dans les plans de travaux annuels. Il approuve toute révision budgétaire excédant les tolérances ($\pm 10\%$). Il décide aussi de la prolongation d'un projet ou de son arrêt. Sont représentés au sein dudit Comité au minimum le PNUD, l'Entité de coopération gouvernementale, les partenaires de réalisation, les parties responsables et les bénéficiaires. De ce fait, le Comité de projet est la plus haute autorité qui définit le mandat du projet et qui en dirige le démarrage, la mise en œuvre et la révision éventuelle, ainsi que la clôture. (Cf. TDR du Comité de projet en annexe).

Dans le cadre de ce CPAP 2013-2017, compte tenu de la structuration en quatre programmes, les quatre Comités de résultats joueront le rôle de comités de projets.

Les rôles et responsabilités suivants doivent être présents au sein du Comité de Projet :

i) **L'Exécutif** (Responsable Principal). C'est le département ministériel ou autre entité désignée par le Gouvernement en charge du secteur concerné par le projet/programme ; c'est l'Agence Gouvernemental de Coopération. L'Exécutif est le « propriétaire » du projet/programme : Il maîtrise sa raison d'être, son mandat, ses objectifs et produits attendus et s'assure que le Projet produit des résultats, dans le temps et suivant les ressources investies. L'Exécutif préside les réunions du Comité de Projet et résout les conflits éventuels.

ii) **Le Bénéficiaire** (Utilisateur principal), représente les intérêts de tous ceux qui utiliseront les produits du projet/programme et/ou seront touchés par le projet/programme. Le Bénéficiaire aura la responsabilité de suivre et de contrôler les produits/résultats du projet au fur et à mesure que le travail du projet avance.

iii) **Le Fournisseur** est l'entité directement en charge de la production des résultats du projet/programme (le partenaire de réalisation) et les organismes qui y apportent du financement.

7.4. Les partenaires de réalisation conviennent de coopérer avec le PNUD pour assurer le suivi de toutes les activités financées par les transferts de fonds et ils faciliteront l'accès aux dossiers financiers pertinents ainsi qu'au personnel responsable de l'administration des ressources en espèces fournies par le PNUD. À cette fin, les partenaires de mise en œuvre acceptent ce qui suit:

a) Des examens périodiques sur place et des vérifications ponctuelles de leurs dossiers financiers par le PNUD ou ses représentants.

b) Le suivi programmatique des activités conformément aux normes et aux directives du PNUD pour les visites sur place et le suivi sur le terrain.

c) Les audits spéciaux ou programmés. Le PNUD établira, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et en consultation avec l'Agence gouvernementale de Coordination, un plan annuel d'audit, en accordant la priorité à l'audit des partenaires de réalisation bénéficiant d'une assistance importante en espèces fournie par le PNUD et de ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

7.5. Pour faciliter les activités de certification, les partenaires de réalisation et le PNUD peuvent convenir d'utiliser un outil de suivi des programmes et de contrôle financier permettant l'échange et l'analyse des données.

7.6. Les audits seront commandités par le PNUD en collaboration avec le Gouvernement, et seront réalisés par des cabinets d'audit privés.

7.7. Les évaluations et les audits des partenaires de mise en œuvre non gouvernementaux seront effectués conformément aux politiques et procédures du PNUD.

PARTIE 8 - ENGAGEMENTS DU PNUD

8.1 Le PNUD veillera à la cohérence entre le CPAP/Plan de travail national, la matrice de résultats du PNUAD, OMD et les activités de S&E. Les responsabilités incombant respectivement au PNUD, au Gouvernement et aux Partenaires de réalisation seront mises en exergue lors des examens annuels et des rapports de situation périodiques.

8.2 Dans le cas de transferts de fonds directs ou de remboursements, le PNUD avisera le Partenaire de réalisation du montant approuvé par le PNUD et décaissera les fonds au Partenaire de réalisation dans un délai de 30 jours au plus tard.

8.3 Dans le cas d'un paiement direct à des fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations encourues par des Partenaires de réalisation sur la base de requêtes signées par l'officiel désigné du Partenaire de réalisation ; ou à des fournisseurs ou tiers au titre d'obligations encourues par le PNUD à l'appui d'activités convenues avec des Partenaires de réalisation, le PNUD procédera au paiement dans un délai de 30 jours au plus tard [insérer ici le nombre de jours suivant le programme de l'agence].

8.4 Le PNUD n'aura aucune responsabilité directe dans le cadre des dispositions contractuelles conclues entre le Partenaire de réalisation et un tiers fournisseur.

8.5 Lorsque plusieurs agences des Nations Unies fournissent des fonds à un même Partenaire de réalisation, le suivi de programme ainsi que le suivi et l'audit financiers seront entrepris ou coordonnés conjointement par ces agences.

8.6 Le PNUD s'engage à :

- a. Mettre à disposition neuf millions cinq cent quatre-vingt dix mille dollars des Etats-Unis (9.590.000\$EU) de ses ressources régulières, sous réserve de la disponibilité des fonds ;
- b. Mobiliser dix millions quatre cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (10.450.000 \$EU), d'autres ressources, sous condition de l'intérêt des donateurs ;
- c. Procéder à des consultations régulières avec les agences de réalisation ;
- d. Participer aux réunions statutaires et extraordinaires en relation avec le programme ;
- e. Assurer le contact avec les agences coopérantes du Système des Nations Unies ;
- f. Assurer le suivi opérationnel et financier du programme ;
- g. Fournir une assistance technique au programme en relation avec les centres régionaux de services du PNUD dans les domaines thématiques pertinents ;
- h. Fournir des services d'appui (recrutements, achats, règlements d'opérations etc.) au programme à la demande du Gouvernement.

8.7 Les ressources régulières et autres ressources sont exclusives de fonds reçus en réponse aux situations d'urgence.

PARTIE 9 - ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

9.1 Le Gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions de l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA) du 25 Octobre 1991. Le Gouvernement appliquera les dispositions de la

Convention sur les privilèges et les immunités des Nations Unies aux biens immobiliers, fonds et actifs du PNUD ainsi qu'à ses fonctionnaires et consultants. En outre, le Gouvernement accordera au PNUD et à ses fonctionnaires, et aux autres personnes assurant des services pour le compte du PNUD, les privilèges, immunités et facilités prévus par l'Accord de base.

9.2 En cas de participation du Gouvernement aux coûts partagés du CPAP¹⁷ :

- i. Le Gouvernement versera les sommes correspondantes sur le compte bancaire du PNUD suivant un calendrier convenu à l'avance ;
- ii. La valeur des paiements, si effectués dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis, sera déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du paiement. En cas de fluctuation du taux de change opérationnel des Nations Unies avant la pleine utilisation des fonds alloués par le PNUD, la valeur du solde des fonds détenus à ce moment-là sera ajustée en conséquence. Si, dans une telle situation, une perte de valeur était enregistrée, le PNUD en informera le Gouvernement afin de déterminer si celui-ci pourrait octroyer un financement additionnel. Dans le cas où un tel financement ne serait pas disponible, l'assistance à fournir au CPAP pourrait être réduite, suspendue ou supprimée d'un commun accord.
- iii. L'échéancier de paiement susvisé tient compte de l'exigence prévoyant que les paiements soient effectués avant la mise en œuvre des activités programmées. Il peut être modifié afin de cadrer avec l'état d'avancement du CPAP.
- iv. Le PNUD recevra et administrera les paiements conformément aux règlements, règles et directives du PNUD.
- v. Tous les comptes et états financiers seront exprimés en dollars des États-Unis.
- vi. Si des augmentations imprévues de dépenses ou d'engagements sont attendues ou réalisées (qu'elles soient causées par l'inflation, des fluctuations de change ou des imprévus), le PNUD soumettra au Gouvernement, en temps utile, un devis supplémentaire indiquant les financements additionnels qui seront nécessaires. Le Gouvernement s'efforcera d'obtenir les fonds additionnels requis.
- vii. Si les paiements visés ci-dessus ne sont pas reçus conformément à l'échéancier des paiements, ou si le financement additionnel requis suivant le paragraphe [vi] n'est pas proposé par le Gouvernement ou d'autres sources, l'assistance à fournir au CPAP aux termes du présent Accord pourra être réduite, suspendue ou supprimée par le PNUD.
- viii. Tout revenu d'intérêt attribuable à la contribution sera porté sur le compte du PNUD et utilisé conformément aux procédures établies du PNUD.
- ix. Conformément aux décisions et directives du Conseil d'Administration du PNUD, telles que reflétées dans sa Politique sur le recouvrement de coûts sur les ressources non régulières, la Contribution fera l'objet de recouvrement de coûts pour les frais indirects encourus par les sièges et bureaux de pays du PNUD en prestations de services généraux de gestion (GMS). Pour couvrir lesdits coûts, la contribution sera soumise à un prélèvement de 3 %. De plus, tant qu'ils seront liés sans équivoque à un projet spécifique, tous les coûts directs de mise en œuvre, y compris les frais de l'entité d'exécution ou du partenaire de réalisation, seront identifiés dans le budget du projet par un poste distinct, et supportés par le projet.
- x. Les équipements, fournitures ou autres biens financés par la contribution appartiendront au PNUD. Les questions touchant au transfert de propriété par le PNUD seront déterminées en accord avec les politiques et procédures pertinentes du PNUD.
- xi. La contribution sera l'objet uniquement des procédures d'audit interne et d'audit externe prévues par le règlement financier, les règles de gestion financière, et les directives du PNUD.

9.3 Les mécanismes de planification, suivi et évaluation participatifs des progrès du programme de pays impliquant la société civile et d'autres partenaires au développement seront appliqués. Le Gouvernement s'engage également à organiser des réunions de revues périodiques du programme, de planification, et de

¹⁷ Cf. montant indicatif de la contribution du Gouvernement dans le cadre de résultats et ressources, dix millions quatre cent cinquante mille dollars des États-Unis (10.450.000 \$EU)

stratégie conjointe et, si approprié, à coordonner des groupes sectoriels ou thématiques de partenaires au développement, afin de faciliter la participation de donateurs, de la société civile, du secteur privé et des agences de l'ONU. En outre, le Gouvernement facilitera les visites de suivi périodiques de fonctionnaires du PNUD et/ou représentants désignés à des fins de suivi, de rencontre des bénéficiaires, d'appréciation des progrès et d'évaluation de l'impact de l'usage des ressources du programme. Le Gouvernement communiquera au PNUD, en temps utile, toute information concernant des changements de politique ou de législation pendant la mise en œuvre du CPAP qui pourraient impacter la coopération.

9.4 Un rapport standard d'Autorisation de fonds et de Certification de dépenses (rapport FACE) reflétant les catégories d'activité du Plan de travail annuel sera utilisé par les Partenaires de réalisation pour demander le décaissement de fonds ou pour obtenir du PNUD un accord de remboursement ou de règlement direct de dépenses programmées. Les Partenaires de réalisation utiliseront le FACE pour rendre compte de l'utilisation de l'argent reçu. Chaque Partenaire de réalisation identifiera le(s) officiel(s) autorisé(s) à communiquer ses détails de compte, présenter des demandes de décaissement, et certifier l'emploi de l'argent reçu. Le FACE sera certifié par le(s) officiel(s) désigné(s) du Partenaire de réalisation.

9.5 Les fonds transférés aux Partenaires de réalisation ne devront être dépensés qu'aux fins des activités convenues par les Plans de travail annuels.

9.6 Les fonds reçus par le Gouvernement et les ONG nationales Partenaires de réalisation seront utilisés en conformité avec des réglementations, politiques et procédures nationales conformes à des normes internationales, garantissant notamment l'affectation de fonds aux activités prévues par les Plans de travail annuels et la présentation de rapports sur la pleine utilisation de tous les fonds reçus au PNUD dans les six mois de la réception de ces fonds. Dans le cas où les réglementations, politiques et procédures nationales ne seraient pas conformes à des normes internationales, les réglementations, politiques et procédures de l'agence des Nations Unies seront appliquées.

9.7 Dans le cas où les Partenaires de réalisation seraient des ONG internationales ou des OIG, les fonds reçus seront utilisés en conformité avec des réglementations, politiques et procédures nationales conformes à des normes internationales, garantissant notamment l'affectation de fonds aux activités prévues par les Plans de travail annuels et la présentation de rapports sur la pleine utilisation de tous les fonds reçus au PNUD dans les six mois de la réception de ces fonds.

9.8 Afin de faciliter l'exécution d'audits programmés et spéciaux, chaque Partenaire de réalisation recevant des fonds de la part du PNUD donnera au PNUD ou à ses représentants, en temps utile, un accès à :

- Tous les dossiers financiers enregistrant les transferts de fonds en provenance du PNUD ;
- Toute la documentation pertinente et tout le personnel associé au fonctionnement des contrôles internes du Partenaire de réalisation ayant géré desdits transferts de fonds.

9.9 Les constatations de chaque audit seront rapportées au Partenaire de réalisation et au PNUD. De plus, chaque Partenaire de réalisation.

- Recevra et passera en revue le rapport d'audit émis par les auditeurs.
- Déclarera en temps utile aux auditeurs et au PNUD s'il accepte ou rejette toute recommandation d'audit afin que les auditeurs puissent inclure cette déclaration dans leur rapport d'audit et la soumettre au PNUD.
- Prendra dans les meilleurs délais des mesures pour donner suite aux recommandations d'audit acceptées.
- Rendra compte au PNUD tous les trois mois des actions entreprises pour appliquer les recommandations acceptées.

PARTIE 10 - AUTRES DISPOSITIONS

10.1 Quand une entité gouvernementale est le Partenaire de réalisation d'un projet donné dans le cadre du présent CPAP, en concordance avec [l'Article III de l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)] [les Dispositions supplémentaires], le Partenaire de réalisation est responsable de la sécurité et de la sûreté de son personnel et de ses biens, ainsi que de celles des biens du PNUD placés sous la garde du Partenaire de réalisation. A cette fin, chaque Partenaire de réalisation :

10.2 mettra en place et maintiendra un plan de sécurité approprié, tenant compte de la situation sécuritaire du pays dans lequel le projet est entrepris ;

10.3 assume l'ensemble des risques et obligations liés à la sécurité du Partenaire de réalisation, ainsi que la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

10.4 Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer toute modification au plan qu'il jugerait nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et maintenir un plan de sécurité approprié tel que prévu sous la présente clause sera réputé constituer une infraction aux obligations du Partenaire de réalisation dans le cadre du présent CPAP et des Plans de travail annuels y afférents.

10.5 Chaque Partenaire de réalisation entreprendra tous les efforts raisonnables pour s'assurer que des fonds reçus de la part du PNUD en application du Document de projet (CPAP et Plans de travail annuels) ne seront jamais utilisés en soutien d'individus ou d'entités associés au terrorisme et que les bénéficiaires de tous montants fournis par le PNUD dans le cadre des présentes ne figurent pas sur la liste maintenue par le Comité du Conseil de sécurité établi aux termes de la résolution 1267 (1999). Cette liste est accessible via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. La présente disposition doit être incluse dans tout contrat de sous-traitance ou toute sous-convention conclue aux termes de chaque « Document de projet ». Ce qui précède s'appliquera également à des projets dans le cadre du présent CPAP pour lesquels le Partenaire de réalisation est une organisation intergouvernementale ayant signé un accord de base d'agence d'exécution avec le PNUD.

10.6 Lorsque le PNUD ou d'autres agences des Nations unies font office de Partenaires de réalisation, ils (a) se plieront aux politiques, procédures et pratiques du système de sécurité et de sûreté des Nations Unies, et (b) feront tout ce qui est raisonnablement nécessaire pour que nulle partie des fonds de projet/fonds du PNUD reçus aux termes d'un Document de projet ne soit utilisée pour soutenir des individus ou entités associés au terrorisme et que les bénéficiaires de tous montants fournis par le PNUD dans le cadre des présentes ne figurent pas sur la liste maintenue par le Comité du Conseil de sécurité établi aux termes de la résolution 1267 (1999). Cette liste est accessible via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. La présente disposition sera incluse dans tout contrat de sous-traitance ou toute sous-convention conclu aux termes de chaque Document de projet.

10.7 Le présent CPAP entre en vigueur à la date de sa signature par les deux Parties et, au cas où il serait signé à des dates différentes, il entrera en vigueur à la date de signature la plus tardive. Le CPAP restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017.

10.8 Le présent CPAP remplace tout CPAP qui aurait été signé antérieurement entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le PNUD et peut être modifié par consentement mutuel des deux parties sur la recommandation de la réunion de stratégie conjointe.

10.9 En foi de quoi les soussignés, étant dûment autorisés, ont signé le présent plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays à la date d'aujourd'hui, à Yaoundé, Cameroun.

**Pour le Ministre de l'Economie
de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire**

**Pour le Gouvernement du Cameroun
Le Ministre Délégué
Chargé de la Planification**

**Pour le Programme des Nations-unies pour le
développement**

02 AVR 2013

Signature: *Emmanuel Nganou Djoumessi*

Nom : Emmanuel Nganou Djoumessi

Titre : Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire

Signature: *Steven A. Ursino*

Nom : Steven A. Ursino

Titre : Représentant Résident

ANNEXES

ANNEXE 1 : Cadre de Résultats et Ressources du CPAP : 2013-2017

ANNEXE 2 : Calendrier de Suivi et d’Evaluation du CPAP : 2013-2017



CADRE DE RÉSULTATS ET RESSOURCES DU CPAP 2013-2017

Indicateurs de niveau de résultat, lignes de base, et cibles pour la contribution du PNUD aux résultats UNDAF/CPD	Produits de programme de pays	Modalité de mise en œuvre et Partenaires de réalisation	Ressources indicatives par résultat (par année, 1000USD)				Total
			2013	2014	2015	2016	
I- GOUVERNANCE ET GESTION STRATEGIQUE DE L'ETAT							
PROGRAMME 1 : Amélioration de la participation politique des groupes sociaux en situation de vulnérabilité et de l'intégration de leurs préoccupations, du genre et des dimensions transversales (environnement, VIH/SIDA) dans les plans, politiques et stratégies sectorielles							
		AGC* : MINEPAT Modalité de mise en œuvre : NIM ¹⁸ Partenaire de réalisation** : MINEPAT					
<p>OBJECTIF DU DSCE : Soutien à une croissance forte, durable et inclusive</p> <p>Indicateurs UNDAF1¹⁹: Proportion de responsables en charge de la planification aptes à intégrer les dimensions mentionnées (OMD, genre, durabilité de l'environnement et les droits de l'homme dans les politiques/programmes (R ; ; C ;) Nombre de documents de politique/stratégie intégrant les dimensions mentionnées (OMD, le genre la durabilité environnementale) (R ; ; C ;)</p> <p>Indicateurs UNDAF2²⁰: Nombre d'institutions gouvernementales et non gouvernementales en charge de protection sociale ayant bénéficié d'un renforcement des capacités (R ; ; C ;)</p> <p>Indicateurs UNDAF 5²¹: Nombre des collectivités locales des zones frontalières mettant en œuvre un plan de développement local prenant en compte le genre, le VIH/SIDA, la prévention des crises et catastrophes. (R :01 ; C :Au moins 30) Nombre de grands chantiers structurants et les communautés environnantes mettant en œuvre des plans intégrant les questions de VIH/SIDA, de Genre et de DH) (R :0 ; C : Au moins 4)</p> <p>Résultats du Plan stratégique PNUD: Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD - Gouvernance démocratique</p> <p>Effet CPD : Amélioration de la participation politique des groupes sociaux en situation de vulnérabilité et de l'intégration de leurs préoccupations, du Genre, et des dimensions transversales (environnement, VIH et SIDA) dans les plans, politiques et stratégies sectorielles</p> <p>Indicateurs d'Effet CPD: 1. Nombre de stratégies sectorielles prenant en compte les préoccupations des groupes vulnérables et les dimensions transversales Baseline 0, Cible 4 2. Nombre de stratégies ministérielles/PAP intégrant les préoccupations des groupes vulnérables et les dimensions transversales Baseline 0, Cible 10 3. Part des groupes en situation de vulnérabilité (femmes, handicapés, minorités) dans les instances décisionnelles électives ou non dans les communes d'intervention. Baseline : à déterminer. Cible 30%. 4. Pourcentage de plans communaux de développement (PCD) intégrant les préoccupations des groupes vulnérables et les dimensions transversales dans leurs plans / B = Valeurs 2013 Cibles: 50%. Zones d'intervention : Communes: (Belabo, Bétaré Oya, Ma'an, Campo, Lokoundje, Kribi 1 et 2, Lagdo, Pitoa, Maga, Guirvidig, Kousseri, Darak, Mouboudaye et Touloum). Secteurs : (Gouvernance, Industries et Services, Développement rural, Infrastructure).</p>							
Etat des lieux disponible	1.1 : L'état des lieux sur l'intégration des dimensions transversales et des préoccupations des personnes vulnérables dans les stratégies sectorielles, ministérielles/PAP et les PCD des Communes cibles du Nord, de L'Extrême Nord et des grands chantiers réalisés.	Partenaire de réalisation/Parties responsables** : MINEPAT/DADM, MINJEC, MINREX, MINJUSTICE, MINAS, MINPROFF, MINATD					

¹⁸ National Implementation (Mise en œuvre nationale)

*Agence gouvernementale de Coopération qui est le Ministère ou l'institution publique dont dépendent les résultats du programme/projet. Pour plus de détails, cf. Manuel NIM, pp. 8-12.

** A titre indicatif

¹⁹ EFFET UNDAF 1: D'ici à 2017, les institutions nationales développement et mettent en œuvre de façon participative des stratégies et politiques favorables au développement durable et inclusif

²⁰ Effet UNDAF 2: D'ici à 2017, le socle de protection sociale est développé et le système national de protection sociale est modernisé.

²¹ Effet UNDAF 5: Les institutions nationales et locales, assument leurs missions de façon participative, transparente et dans le respect des égalités de genre des droits de l'homme et de l'Etat de droit

Indicateurs de niveau de résultat, lignes de base, et cibles pour la contribution du PNUD aux résultats UNDAF/CPD	Produits de programme de pays	Modalité de mise en œuvre et Partenaires de réalisation	Ressources indicatives par résultat (par année, 1000USD)					
			2013	2014	2015	2016	2017	Total
Rapports disponibles selon échéancier retenu	<p>1.2: Une assistance technique apportée aux institutions en charge de l'élaboration des rapports socioéconomiques nationaux (OMD, RNDH, RADEC, DSCE, APD)</p> <p><i>Notation et motivation de marqueur d'égalité de genre : 3, parce que le produit est orienté vers les groupes vulnérables, d'une façon générale et en particulier les femmes.</i></p>	<p>Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINEPAT, MINJEC, MINJUSTICE, MINPROFF, MINEPAT</p>						
<p>Pourcentage des bénéficiaires des formations maîtrisant les techniques d'intégration des dimensions transversales (Cible 80%).</p> <p>Nombre d'outils développé pour intégrer chaque dimension transversale retenue (cible : 1)</p>	<p>1.3: Les institutions et les acteurs en charge de la planification et du développement local disposent des compétences et outils nécessaires à la prise en compte des dimensions transversales dans les stratégies sectorielles ou ministérielles et dans les plans communaux de développement</p> <p><i>Notation et motivation de marqueur d'égalité de genre : 2, parce que consacré en grande partie à l'intégration des dimensions dont le genre.</i></p>	<p>Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINEPAT (DGPAT) MINEFOP, MINCOMMERCE, MINPROFF, MINADER, MINEPDED, MINSANTE</p>	350.000	500.000	500.000	450.000	400.000	2.200.000
<p>Pourcentage des bénéficiaires des formations maîtrisant les techniques d'intégration des dimensions transversales (Cible 80%)</p>	<p>1.3.1: Les institutions et les acteurs en charge de la planification disposent des compétences et outils nécessaires à la prise en compte des dimensions transversales dans les stratégies sectorielles/ministérielles</p>	<p>Partenaire de réalisation/Parties responsables** (MINPROFF, MINEPDED, MINAS, MINFOF, MINSANTE), ONU-FEMMES, UNFPA, ONUSIDA</p>						
<p>Nombre de stratégies sectorielles et PAP des ministères prenant en compte les dimensions transversales (cible:</p>	<p>1.3.2: les stratégies sectorielles et ministérielles/PAP prennent en compte le genre et les dimensions transversales (VIH/Sida, Environnement)</p>	<p>Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINEPAT (DGPAT),</p>						
<p>Pourcentage des bénéficiaires des formations dans les Communes visées maîtrisant les techniques d'intégration des dimensions transversales dans les PCD (Cible 80%):</p> <p>Nombre des PCD des Communes</p>	<p>1.3.3: Les Communes cibles et celles abritant les grands chantiers prennent en compte les préoccupations des groupes vulnérables, le genre et les autres dimensions transversales (Agendas 21 locaux, VIH/Sida) dans les plans communaux de développement</p>	<p>Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINATD; OSC. Bénéficiaires : CTD Concernées (AMICALL), CVUC, ONUSIDA, ONUFEMMES, UNFPA</p>						

Indicateurs de niveau de résultat, lignes de base, et cibles pour la contribution du PNUD aux résultats UNDAF/CPD	Produits de programme de pays	Modalité de mise en œuvre et Partenaires de réalisation	Ressources indicatives par résultat (par année, 1000USD)						
			2013	2014	2015	2016	2017	Total	
visées prenant en compte les dimensions transversales (cible:)									
Nombre de structures d'animation des communautés (ONG, OCB etc.) formées pour informer et sensibiliser les groupes vulnérables sur leurs droits (Cible: Au moins 2 structures formée par région; Pourcentage des personnes sensibilisées connaissant leurs droits (Cible: 80%);	1.4: Les populations en situation de vulnérabilité dans les communes visées plus aptes à faire intégrer leurs préoccupations dans les programmes, documents de politiques, stratégies et à prendre part aux instances de décision au niveau national et local <i>Notation et motivation de marqueur d'égalité de genre : 3, parce que le produit est orienté vers les groupes vulnérables, d'une façon générale et en particulier les femmes.</i>	Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINATD, MINJEC, MINJUSTICE, MINAS, MINPROFF, ONUFEMMES; OSC, UN-WOMEN, UNFPA							
Pourcentage des personnes sensibilisées, formées connaissant leurs droits (Cible : 80%);	1.4.1: Les populations cibles en situation de vulnérabilité plus aptes à prendre part aux instances de décisions au niveau national et local	Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINATD/CTD ; OSC							
Pourcentage des personnes sensibilisées, formées capable de prendre part à l'élaboration des documents stratégiques (cible: 80%	1.4.2: L'implication des populations cibles en situation de vulnérabilité à la prise en compte de leurs préoccupations dans les programmes, documents de politique et stratégies renforcée.	Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINAS, MINPROFF, MINJEC, MINJUSTICE							
Nombre de business plans intégrant les pauvres (Cible: 5)	1.5 Le secteur privé accompagné pour prendre en compte la lutte contre la pauvreté dans la chaîne de valeurs <i>Notation et motivation de marqueur d'égalité de genre : 2, parce que le produit est en partie orienté vers les groupes vulnérables, d'une façon générale et en particulier les femmes.</i>	Parties responsables** MINEPAT, MIMPMEESA, Organisations patronales (à désigner), CFE	200.000	300.000	300.000	300.000	300.000	300.000	1.400.000
Stratégie de développement du secteur social actualisée disponible	1.6: La stratégie de développement du secteur social (services sociaux de base) actualisée en y intégrant l'aspect protection sociale.	Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINAS, OSC							



Indicateurs de niveau de résultats, lignes de base, et cibles pour la contribution du PNUD aux résultats UNDAF/CPD	Produits de programme de pays	Modalité de mise en œuvre et Partenaires de réalisation	Ressources indicatives par résultat (par année, 1000USD)						
			2013	2014	2015	2016	2017	Total	
	Notation et motivation de marqueur d'égalité de genre : 2, parce que le produit est orienté vers les groupes vulnérables, d'une façon générale et en particulier les femmes.								
PROGRAMME 2 : Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique									
		AGC : MINEPDED/MINATD Modalité de mise en œuvre : NIM							
<p>OBJECTIF DU DSCE : Soutien à une croissance forte, durable et inclusive</p> <p>Indicateurs UNDAF 1²²: Taux d'exécution des actions d'adaptation et d'atténuation prévues (R ; C : 25%). Nombre de mesures de conservation des écosystèmes prises (R ; C) au moins une mesure par an) Nombre d'institutions outillées en matière de gestion des crises/catastrophes (R ; C :)</p> <p>Résultats du Plan stratégique PNUD : Environnement et développement durable - Prévention des crises et relèvement</p> <p>Effet CPD 2: Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique.</p> <p>Indicateurs d'Effet CPD: 1) Temps de réaction des institutions nationales et locales en cas de catastrophes . Baseline: données de 2012 : cible à définir après les exercices de simulation) 2) taux de réduction de la taille de la population vulnérable dans les zones d'intervention. Baseline: Données 2012 ; étude à affiner et cible à définir après l'étude)</p>									
Nombre de modules pour la gestion durable des écosystèmes dispensés aux producteurs de la zone sahélienne sur les pratiques favorables à la préservation de l'écosystème (cible : 3) ; Pourcentage des bénéficiaires des formations ayant adopté les pratiques enseignées (Cible 50%)	2.1 : Les institutions nationales /locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agro-sylvo-pastorales	Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINEPDED, MINEPAT, MINJEC, MINADER, MINTRANS, MINRESI, MINFOF, MINEE, MINEPIA, MINDCAF, CTD, FAO, FIDA							
Base de données disponible; Carte des zones à risques disponible	2.1.1. Une base de données désagrégée (par régions et par sexe...) sur l'environnement et les changements climatiques mise en place	Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINEPDED INS, IRGM MINEE	300.000	600.000	400.000	400.000	400.000	400.000	2.100.000
Carte disponible	2.1.2 La Cartographie des zones à risques à l'échelle Nationale élaborés	Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINATD INC, INS, IRGM MINEE							

²² Effet UNDAF 1: D'ici à 2017, les institutions nationales développent et mettent en œuvre de façon participative des stratégies et politiques favorables au développement durable et inclusif

Indicateurs de niveau de résultat, lignes de base, et cibles pour la contribution du PNUD aux résultats UNDAF/CPD	Produits de programme de pays	Modalité de mise en œuvre et Partenaires de réalisation	Ressources indicatives par résultat (par année, 1000USD)				
			2013	2014	2015	2016	2017
<p>Pourcentage des comités de crise formés (cible : 75%); Pourcentage des bénéficiaires des formations maîtrisant les notions enseignées (cible 80%)</p> <p>Programme de communication disponible. Pourcentage de populations ciblées par le programme de communication connaissant les bonnes pratiques (cible : 80%)</p>	<p>2.1.2. Les membres des comités de crise dotés d'outils et des capacités pour la gestion et la prévention des risques et des catastrophes</p> <p>2.2 : Un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles mis en place pour l'adoption de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de prévention et gestion des catastrophes</p> <p>Notation et motivation de marqueur d'égalité de genre : 1</p>	<p>Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINATD</p> <p>Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINATD (GRC), MINCOM, MINADER, MINEPIA, MINPROFF FAO, FIDA, UNESCO, CTD, ADMINISTRATION CLES, MEDIAS LOCAUX</p>					
<p>Outil de mobilisation de ressources Taux d'accroissement des ressources mobilisées (cible : 30%) Nombre de volontaire mobilisés (cible : 200)</p>	<p>2.3 : Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires) en vue de leur relèvement et de la gestion des changements climatiques (atténuation et adaptation).</p> <p>Notation et motivation de marqueur d'égalité de genre : 1</p>	<p>Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINATD, MINFI, MINEPDED, MINFOF, MINADER, MINT, VNU, MINEE, MINEPAT</p>	Ressources à mobiliser (estimations)				
<p>Taux d'accroissement des ressources mobilisées (cible : 30%)</p>	<p>2.3.1 Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes pour la mobilisation des ressources financières</p>	<p>Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINEPAT, MINATD, MINFI,</p>	600.000	600.000	600.000	600.000	600.000
<p>Nombre de volontaires mobilisés (Cible 200)</p>	<p>2.3.2 Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes pour la mobilisation des ressources humaines (volontaires)</p>	<p>Parties responsables: MINATD, P1/NU, CTD</p>	600.000	600.000	600.000	600.000	3.000.000
PROGRAMME 3 : Amélioration des prestations rendues aux usagers des services publics							
		AGC : MINFOPRA Modalité de mise en œuvre : NIM					

Indicateurs de niveau de résultat, lignes de base, et cibles pour la contribution du PNUD aux résultats UNDAF/CPD	Produits de programme de pays	Modalité de mise en œuvre et Partenaires de réalisation	Ressources indicatives par résultat (par année, 1000USD)					
			2013	2014	2015	2016	2017	Total
OBJECTIF DU DSCE: Gouvernance et gestion stratégique de l'Etat Indicateurs UNDAF 5²³: Pourcentage des usagers satisfait par la qualité des services fournis (R ; C : 60% d'usagers dans 10 Ministères standardisés satisfaits par la qualité des services) Nombre d'institutions et d'organisations (ONG/OSC) y compris des leaders féminins outillés sur l'approche des initiatives à résultats rapides (IRR) pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la Corruption (R :01 ; C : Au moins 20 ministères et 10 ONG/OSC) Résultat du Plan stratégique PNUD: Gouvernance démocratique Effet CPD: Amélioration des prestations rendues aux usagers des services publics Indicateurs d'Effet CPD : 1. Taux de réduction des délais de traitement des dossiers dans les services publics pilotes; Baseline: Données 2013 (à déterminer); Cible 25% 2. Taux de réduction du coût des prestations retenues; Baseline: Données 2013 (à déterminer); Cible 25% 3. Taux de satisfaction des usagers utilisant les services publics pilotes; Baseline: Données 2013 (à déterminer); Cible 75%								
Document sur les normes minimales de qualité des services publics disponible	3.1 : Les normes minimales de qualité de service public définies en tenant compte du genre et des personnes porteuses de handicap <i>Notation et motivation de marqueur d'égalité de genre : 2, car les normes à définir prendront également les spécificités liées aux femmes.</i>	Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINFOPRA, OSC d'usagers, de femmes, de handicapés etc., syndicats etc.	Ressources Régulières**					
			350.000	400.000	450.000	400.000	500.000	2.100.000
Etat des lieux disponible	3.1.1 : Un état des lieux des normes minimales de qualité existantes réalisé 3.1.2 : Les normes minimales de qualité des services publics définies et validées	Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINFOPRA, OSC d'usagers, de femmes, de handicapés, Syndicats Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINFOPRA, OSC d'usagers, de femmes, de handicapés, Syndicats, ONU-FEMMES, UNFPA, UNICEF, CNDHD	350.000	400.000	450.000	400.000	500.000	2.100.000
			350.000	400.000	450.000	400.000	500.000	2.100.000
Publication biannuelle du palmarès des services publics	3.2 : Un dispositif participatif de suivi-évaluation de l'implémentation de la qualité et d'incitation/labellisation des services publics mis en place	Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINFOPRA/SPRA, OSC d'usagers, de femmes et de handicapés	350.000	400.000	450.000	400.000	500.000	2.100.000

²³ Effet UNDAF 5: D'ici à 2017, Les institutions nationales et locales, assument leurs missions de façon participative, transparente et dans le respect de l'égalité de genre, des droits de l'homme et de l'Etat de droit

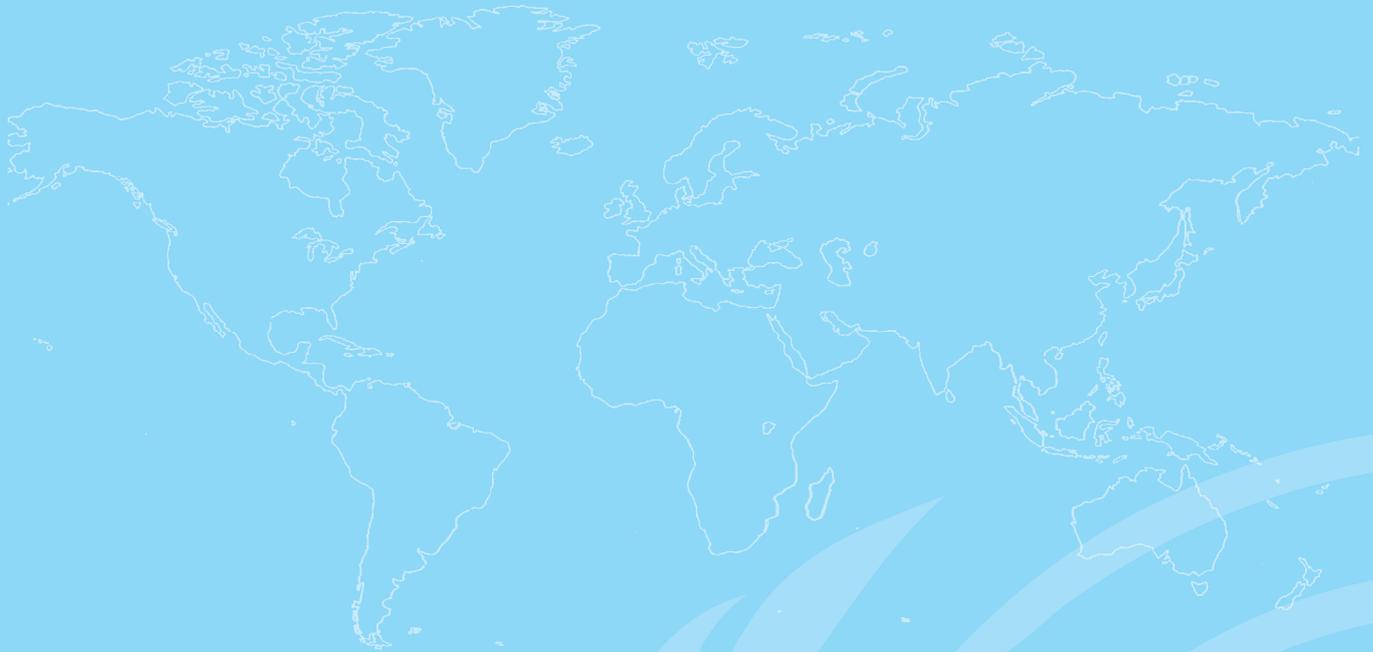
Indicateurs de niveau de résultat, lignes de base, et cibles pour la contribution du PNUD aux résultats UNDAF/CPD	Produits de programme de pays	Modalité de mise en œuvre et Partenaires de réalisation	Ressources indicatives par résultat (par année, 1000USD)					
			2013	2014	2015	2016	2017	Total
<i>Palmarès disponible selon l'échéance retenu</i>	3.2.1 : Un palmarès des meilleurs services publics, assorti de prix, est établi périodiquement	Partenaire de réalisation/Parties responsables** CONSUPE, OSC						
<i>Dispositif de labellisation disponible</i>	3.2.2 : Un dispositif de labellisation de la qualité de service mis en place	Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINFOPRA/SPRA, OSC						
<i>Dispositif d'appui-conseil disponible. Nombre de structures conseillées (Cible : au moins 5)</i>	3.3 : Un dispositif d'appui-conseil à la mise aux normes des services publics mis en place <i>Notation et motivation de marqueur d'égalité de genre : 1</i>	Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINFOPRA/SPRA, ISMP						
<i>Nombre de structures accompagnées (cible : au moins 5). Taux de satisfaction des usagers des services concernés (Baseline: données 2013; Cible: 75%)</i>	3.4 : Des services publics accompagnés dans l'amélioration de la qualité de service <i>Notation et motivation de marqueur d'égalité de genre : 1</i>	Partenaire de réalisation/Parties responsables** MINFOPRA/SPRA; MINSANTE, MINFI, MINPMEESA, MINREX,						
<i>Rapport d'audit disponible</i>	3.4.1 Un audit-qualité des services publics pilotes réalisé	Parties responsables: MINFOPRA/SPRA, MINSANTE, MINFI, MINPMEESA, MINREX,	500.000	500.000	500.000	500.000	500.000	2.500.000
<i>Nombre de plans de mise à niveau développés (cible: au moins 5)</i>	3.4.2 Des plans de mise à niveau des services publics sur les normes de qualité élaborés	Parties responsables: MINFOPRA/SPRA						
<i>Pourcentage de mise en œuvre des plans de mise à niveau (Cible 70%)</i>	3.4.3 La mise en œuvre des plans de mise à niveau accompagnée	Parties responsables: Structures cibles						
II- CROISSANCE ET EMPLOI								
PROGRAMME 4 : Amélioration des revenus et de l'accès des populations des localités de la zone sahélienne aux services socio-économiques de base								
		AGC : MINEPAT Modalité de mise en œuvre : NIM						

Indicateurs de niveau de résultat, lignes de base, et cibles pour la contribution du PNUD aux résultats UNDAF/CPD	Produits de programme de pays	Modalité de mise en œuvre et Partenaires de réalisation	Ressources indicatives par résultat (par année, 1000USD)				
			2013	2014	2015	2016	2017
<p>OBJECTIF du DSCE : Croissante forte, durable et inclusive</p> <p>Indicateurs UNDAF 4²⁴ :</p> <p>Nombre d'initiatives ou mécanismes visant l'amélioration ou la création d'emploi mis en place</p> <p>Nombre de potentiels travailleurs ayant reçu ou amélioré leurs compétences</p> <p>Nombre d'institutions de promotion de l'emploi ayant bénéficié d'un renforcement des capacités (formation et/ou équipement) (R ; C ;)</p> <p>Nombre de groupes structurés des jeunes/femmes en filières de production (R ; C ;)</p> <p>Nombre de groupes financés et fonctionnels dans les filières ciblées (R ; C ;)</p> <p>Résultat du Plan stratégique PNUD : Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD</p> <p>Effet CPD : Amélioration des revenus et de l'accès des populations des localités de la zone sahélienne aux services socioéconomiques de base</p> <p>Indicateurs d'Effet CPD</p> <p>1. <i>Taux d'accroissement des dépenses des ménages cibles : Baseline : (situation de référence à réaliser voir INS pour 2013) cible : 25%</i></p> <p>2. <i>Taux d'accroissement des recettes des producteurs des filières. Baseline: Données de 2012; Cible 25%;</i></p> <p>3. <i>Nombre d'emplois créés grâce à l'entremise des centres d'écoute conseils Baseline : 0 ; Cible : A déterminer en fonction des localités.</i></p> <p>4. <i>Taux brut de scolarisation primaire, Baseline : (A déterminer) Données 2012 MINEDUB ; Cible : A déterminer (Etre alignés aux objectifs INS)</i></p> <p>Zone d'intervention: Communes de LAGDO, Pitoa, MAGA, Kousséri, Daraek, Moulvoudaï, Touloum.</p>							
<p>Pourcentage des clients des dispositifs ayant trouvé d'emplois ou s'auto-employant (Cible 40%)</p>	<p>4.1 Dispositifs pour la promotion et la création d'emplois au niveau communal mis en place dans la zone d'intervention</p> <p><i>Notation et motivation de marqueur d'égalité de genre : 3, car les femmes constituent une part importante des bénéficiaires</i></p>	<p>Partenaire de réalisation/Parties responsables**</p> <p>MINATD/Communes, MINEFOP, FNE, MINADER, MINPMEESA, MINEPIA, MINEPAT, MINJEC, BIT, FAO, FIDA</p>	Ressources Régulières**				
	<p>4.1.1. Des centres d'écoute, de conseil, d'orientation et d'accompagnement mis en place pour le développement des activités génératrices de revenus dans 4 communes cibles</p>						
<p>Nombre de centres mis en place (Cible 4)</p>	<p>4.1.2 Des partenariats (en matière de montage de projets, de formation, de micro finance etc.) et des cadres de concertations entre les services techniques pour assurer la disponibilité de services productifs pour les populations développées dans 4 communes cibles</p>	<p>Parties responsables:</p> <p>MINADT/Communes, MINADER, MINPROFF, BIT, FIDA, FAO</p>	400.000	400.000	400.000	400.000	1.600.000
<p>Nombre de structures partenaires impliqués dans l'appui aux populations</p>			400.000	400.000	400.000	400.000	1.600.000

²⁴ Effet UNDAF 4: D'ici à 2017, les opportunités d'emplois décentes et d'AGR, notamment pour les jeunes, les femmes et les populations vulnérables, sont accrues

Désignation	BUDGETS (US\$) Résultats attendus	Calendrier de mise en œuvre								Partenaires stratégiques et opérationnels	Observations		
		2013		2014		2015		2016				2017	
		S1 ²⁵	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2			S1	S2
Enquêtes/Études													
L'état des lieux sur l'intégration des dimensions transversales et des préoccupations des personnes vulnérables dans les stratégies sectorielles, ministérielles/PAP et les PCD des Communes cibles du Nord, de L'Extrême Nord et des grands chantiers est réalisée.												MINEPAT/DADM, MINJEC, MINREX, MINJUSTICE, MINAS, MINPROFF INS-PNUD	
Autres études et enquêtes (Elaboration des rapports socioéconomiques nationaux (OMD, RNDH, RADEC, SCE, APD)												Agences de mise en œuvre : MINEPAT, MINJEC, MINREX, MINJUSTICE, MINAS, MINPROFF, BUCREP, INS, Part. Exécution: DAPE/CTSE/DGCOOP/DI/DA DM PNUD Autres partenaires	
Systèmes de suivi													
Rapports trimestriels de suivi												Agences de mise en œuvre	
Rapports annuels de progrès de programme												PNUD	
Rapports annuels des projets et programmes conjoints													

Désignation	BUDGETS (US\$) Résultats attendus	Calendrier de mise en œuvre										Partenaires stratégiques et opérationnels	Observations			
		2013		2014		2015		2016		2017						
		S1 ²⁵	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
Reoriented Annual Report (ROAR)														PNUD		
Evaluations																
Evaluation à mi-parcours de l'UNDAF															GVT	
Evaluation finale de l'UNDAF															SNU	
Evaluation à mi-parcours du CPAP															GVT PNUD	
Evaluation finale du CPAP															GVT PNUD	
Evaluation CPD outcome 1															GVT PNUD	
Evaluation CPD outcome 2															GVT PNUD Japon	
Evaluation CPD outcome 3															GVT PNUD	
Evaluation CPD outcome 4															GVT PNUD	
Reviues																
Revue annuelle des PTA															GVT PNUD	
Revue annuelle du CPAP															GVT PNUD	
Revue annuelle de l'UNDAF															GVT SNU	
Activités d'appui																
Missions de suivi sur le terrain															GVT PNUD	
Renforcement des capacités en :																



*Au service
des peuples
et des nations*

***Programme des Nations
Unies pour le Développement***

Immeuble n° 1067
Rue 1775
Nouvelle route de Bastos
B.P. : 836 Yaoundé - Cameroun
Tél. : (237) 22 20 08 00/01
77 93 70 86
96 92 40 05

www.cm.undp.org
registry.cm@undp.org